



TOME

2

ÉTAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

CHAPITRE 01

LE CONTEXTE GÉOGRAPHIQUE

PARTIE 01 LA TOPOGRAPHIE

La commune de le Mée-sur-Seine est située en bordure extérieure du méandre de la Seine traversant le cœur de Melun. Les massifs boisés de Marché Marais et le plateau de Melun-Sénart au nord et la vallée de la Seine au sud constituent les limites naturelles du territoire.

Le territoire de le Mée-sur-Seine se caractérise par un relief topographique plane dans les parties nord et Ouest du territoire légèrement orienté vers la Seine, c'est le début du plateau de Melun-Sénart. Les bords de Seine sont marqués par une forte déclivité : 41 mètres en bord de Seine et 70 mètres au sommet du coteau.

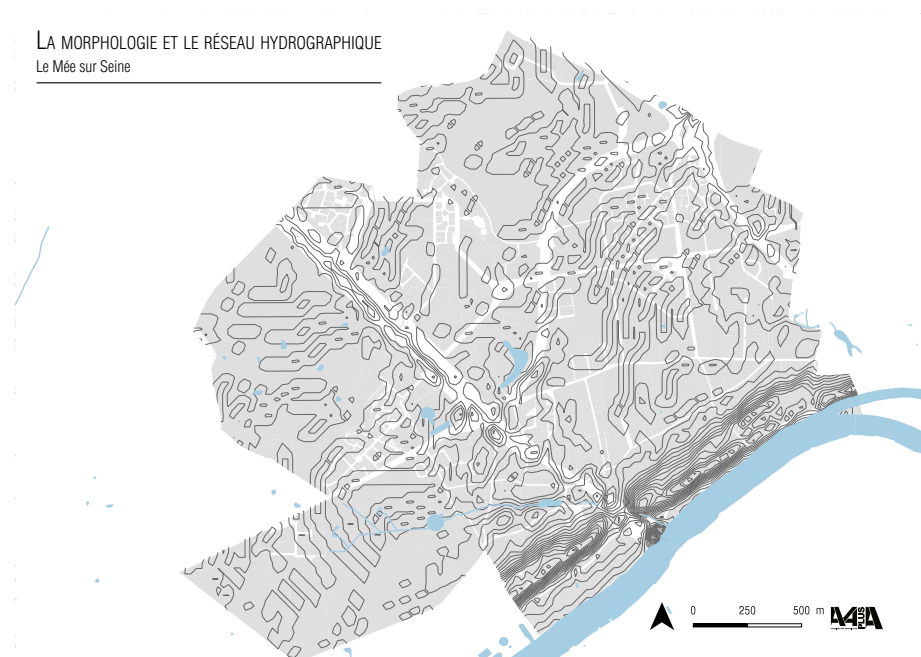


Fig. 82. La topographie à le Mée-sur-Seine

Source : SIG A4PLUSA

La commune se localise à une altitude moyenne plutôt faible de 70 mètres. Le points le plus haut du territoire se situent à 80 mètres. Le point le plus bas se localise le long de la Seine à une altitude de 41 mètres.

PARTIE 02 LA GÉOLOGIE

02.1. LA GÉOMORPHOLOGIE

Au cours de l'Ère Secondaire (entre -245 et -65 millions d'années) la France connaît de nombreuses variations du niveau marin se traduisant par l'apparition ou la disparition de mers recouvrant son territoire. Chaque épisode marin se traduit par un dépôt de sédiments ; ceux-ci donneront naissance à des roches sédimentaires. Ainsi, en Seine-et-Marne, de -97 à -70 millions d'années, apparaît une mer peu profonde, dans laquelle se déposent des quantités importantes de micro-organismes calcaires.

Au cours de l'Ère Tertiaire (-65 à -2 millions d'années), le phénomène dominant en Seine-et-Marne est l'enfoncement généralisé des cours d'eau, la vallée de la Seine se creuse et forme des méandres du fait de la topographie plane.

L'écoulement du fleuve s'accompagne de dépôts d'alluvions et de limons qui forment aujourd'hui les différentes strates présentes sur le territoire de le Mée-sur-Seine.

02.2. LA GÉOLOGIE

La commune de le Mée-sur-Seine est donc installée dans la plaine alluviale de la Seine. La carte géologique indique que le territoire est essentiellement concerné par les couches d'alluvions limoneuses des fonds de vallon et le complexe des limons des plateaux.

e7a	Calcaire de Champigny. Bartonien supérieur (Ludien)
e7b	Marnes blanches de Pantin, Marnes bleues d'Argenteuil (Bartonien supérieur, Ludien)
g1a	Marnes vertes du Stampien inférieur (Sannoisien)
RFv	Formation alluviale résiduelle, sur substrat de calcaire et meulière de Brie
LP	Complexe limoneux des plateaux : limons, argiles et sables dominants. Epaisseur estimée à 1,50 m ou plus
RCg2	Formations sableuses dérivant pour l'essentiel des Sables de Fontainebleau g2a-b



Fig. 83. La carte géologique simplifiée de le Mée-sur-Seine

Source : BRGM

PARTIE 03 L'HYDROGRAPHIE

Le réseau hydrographique de la commune est centré autour de la Seine, fleuve qui constitue la limite Sud-Est de la commune.

Le territoire se caractérise aussi par le passage de la Lyve sur les terrains en pente en direction de la Seine. Ce petits cours deau alimente la pièce d'eau du parc de la Lyve et se jette ensuite dans la Seine.

Plusieurs plan d'eau sillonnent le territoire de la commune, dans le parc Debreuil, dans le parc Meckenheim, au pied de la résidence Circé ainsi que dans le bois des Courtillelaies.

LE RÉSEAU HYDROGRAPHIQUE

Le Mée sur Seine



PARTIE 04 LE CONTEXTE CLIMATIQUE

04.1. LE RÉGIME CLIMATIQUE

La France métropolitaine bénéficie d'un climat dit tempéré. Elle connaît une pluviométrie répartie tout au long de l'année et des températures relativement douces. Ces caractéristiques sont dues à la latitude moyenne et à la dominance des vents venus de l'Atlantique. Toutefois, les régions connaissent des climats variant selon leur latitude, leur altitude et la proximité ou non de la mer, renforcée par leur position par rapport aux trois importants massifs montagneux (Pyrénées, Massif central, Alpes). La Seine-et-Marne connaît un régime climatique tempéré de type océanique altéré. Le climat océanique altéré est une zone de transition entre le climat océanique, le climat de montagne et le climat semi-continental. Les écarts de température entre hiver et été augmentent avec l'éloignement de la mer. La pluviométrie est plus faible qu'en bord de mer, sauf aux abords des reliefs. Le climat océanique altéré concerne les contreforts ouest et nord du Massif Central, le Bassin parisien, la Champagne, l'est de la Picardie et du Nord-Pas-de-Calais. La station Météo France la plus proche de la commune est celle de Melun.

04.2. LA PLUVIOMÉTRIE

En termes de précipitations, les normales annuelles relevées sur la station de Melun sont de 676,9 mm.

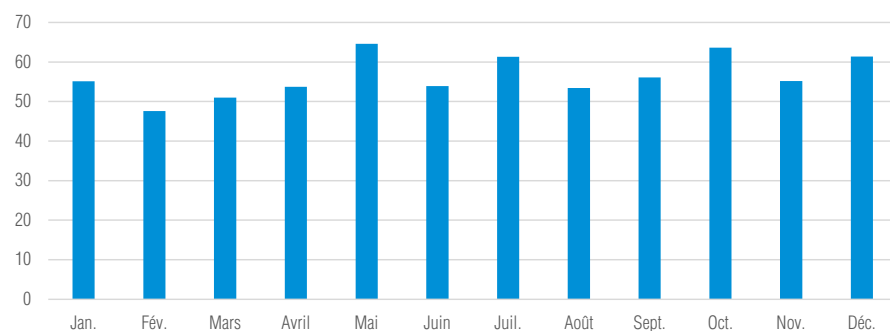


Fig. 84. Le diagramme pluviométrique de la station météorologique de Melun

Source : Météo France

04.3. LES TEMPÉRATURES

D'après les données Météo France (normales annuelles), la température minimale moyenne annuelle observée est de 6,7°C alors que la température maximale moyenne annuelle est de 15,6°C.

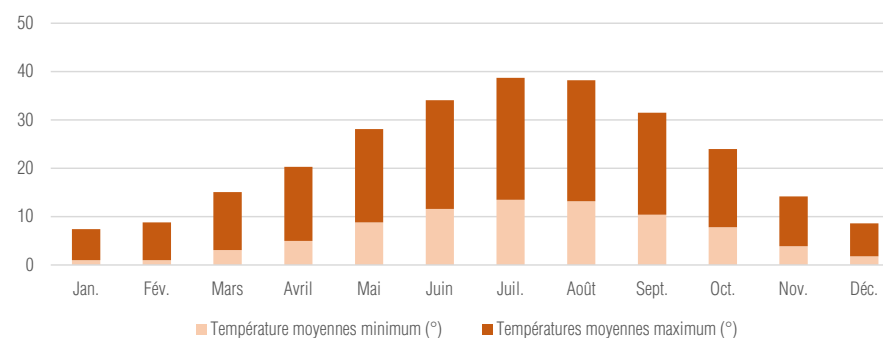


Fig. 85. Le diagramme des températures de la station météorologique de Melun

Source : Météo France

04.4. L'ENSOLEILLEMENT

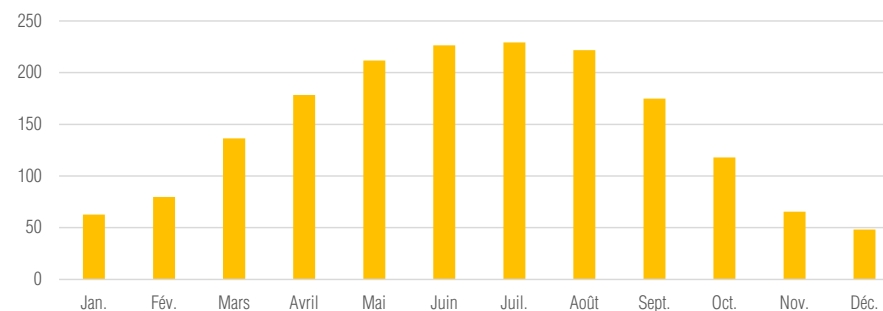


Fig. 86. Le diagramme de l'ensoleillement de la station météorologique de Melun

Source : Météo France

Ainsi pour 2015, l'agglomération de Melun totalise 1 752,6 heures d'ensoleillement annuel. Bien évidemment, ces données sont variables d'une année à l'autre. Pour 2011, la Seine-et-Marne

était classée au 65ème rang des départements les plus ensoleillés avec une moyenne de 1 731 heures.

L'ensoleillement constaté à le Mée-sur-Seine laisse apparaître des potentialités quant au recours aux énergies photovoltaïques, même si ces dernières ne constituent pas non plus un optimum au regard d'autres régions.



Fig. 87. La durée moyenne d'ensoleillement en France

Source : Météo France

04.5. LE RÉGIME ÉOLIEN

La distribution des vents est marquée par la prédominance de flux d'Ouest vers le Sud pendant les mois d'août à janvier, avec des vitesses pouvant atteindre ou dépasser 16 m/s. Le reste de l'année le régime est alterné : vents de Sud-ouest et Nord-est, généralement inférieur à 8 m/s. Globalement les vitesses moyennes avoisinent 4 m/s., mais elles dépassent 16 m/s. sur une durée de 37 jours /an.



SYNTHÈSE ENJEUX

ATOUTS ET POTENTIALITÉS

- Une topographie plane et peu contraignante pour les activités anthropiques sur la partie nord du territoire
- Les coteaux de la Seine, un atout paysager
- Un atout essentiel : la Seine
- Un contexte climatologique tempéré, agréable et relativement propice à certains système de production d'énergies renouvelables (éolien et solaire)

CONTRAINTES ET FAIBLESSES

- Une nature du sol favorable à l'aléa retrait gonflement des argiles

ENJEUX

- ➔ ADAPTER LE PROJET DE TERRITOIRE AUX CARACTÉRISTIQUES PHYSIQUES

CHAPITRE 02

ACCESSIBILITÉ ET MOBILITÉS

ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

CHAPITRE 02 ACCESSIBILITÉ ET MOBILITÉS

PARTIE 01 LE MAILLAGE ROUTIER

01.1. LA DESSERTE RÉGIONALE

La commune de le Mée-sur-Seine n'est pas directement desservie par le réseau routier principal. Cependant, elle se localise à proximité de plusieurs infrastructures majeures.

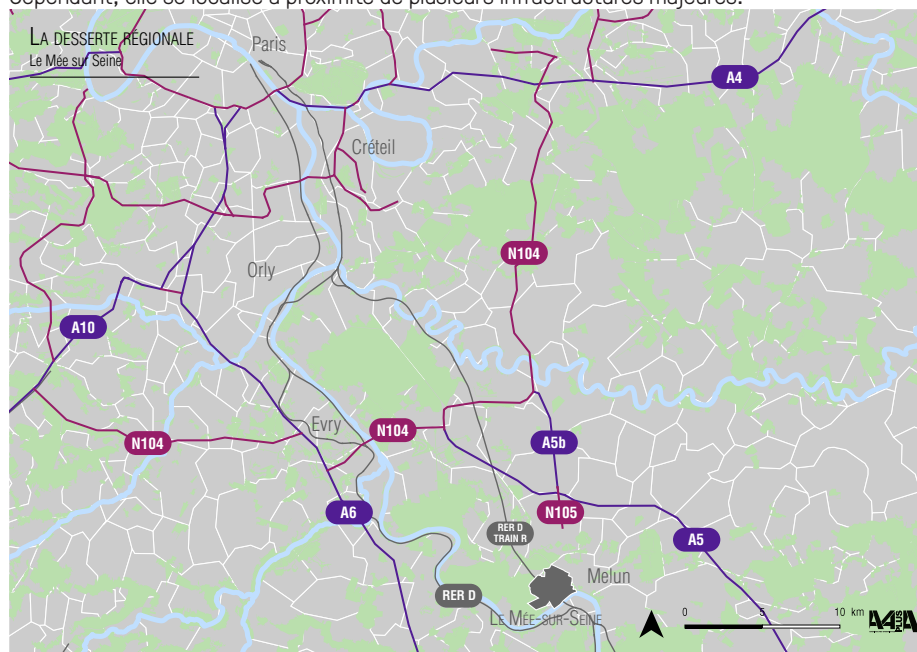


Fig. 88. Le maillage routier

Source : SIG A4PLUSA

À proximité du territoire de la commune, il existe plusieurs axes routiers d'échelle nationale et régionale :

- à l'Est, l'autoroute A5 reliant Paris à Montereau-Fault-Yonne puis à Troyes ;
- à l'Ouest l'autoroute A6, ou « Autoroute du Soleil », reliant Paris à Fontainebleau puis à Lyon ;
- au Nord, la route nationale 105 reliant l'A5 à Melun ;
- au Nord, la route nationale 104, ou « Francilienne », constituant une rocade contournant Paris au sein la grande couronne de l'Ile-de-France.

01.2. LA DESSERTE LOCALE

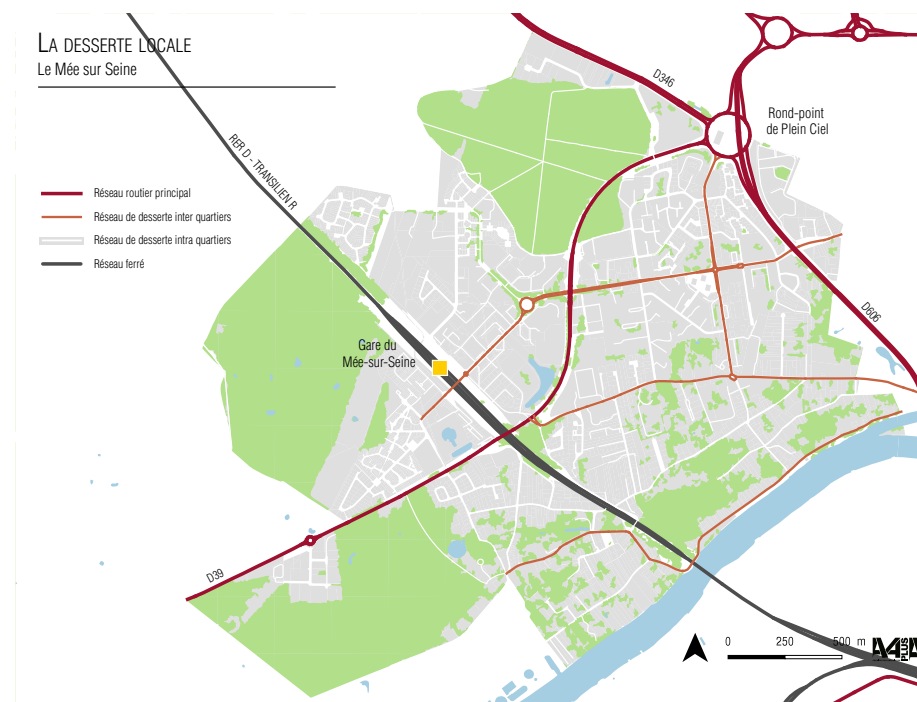


Fig. 89. La desserte locale

Source : SIG A4PLUSA

Plus localement, la commune est desservie par le rond point de la pénétrante et par les routes départementales 346 et 606 permettant l'accès au pôle urbain de Melun. La route départementale 1009t et l'avenue de l'Europe constituent les routes principales de la commune permettant le transit et la desserte.

Ce réseau principal est complété par un réseau de rues assurant la desserte interquartiers (avenue Maurice Dauvergne avenue de la libération, avenue de la résistance, route de Boissise, avenue des Courtilleraies, quai des tilleuls, rue de l'Eglise) ainsi que par un réseau assurant la desserte intra-quartiers.

Le taux de motorisation communal est de 1,06 voiture par ménage.



Autour des équipements publics et de la gare RER, le stationnement est assuré par des parkings publics. Ces parkings publics de même que le stationnement riverain profitent également aux commerces de proximité. Les entités commerciales plus importantes, notamment de la Croix Blanche et de Plein Ciel possèdent leurs propres parkings.

Les places de stationnement sont en nombre suffisant mais la ville prévoit d'augmenter la capacité autour de la gare dans la continuité nord-ouest du parking existant. En effet, la création de liaisons semi-directes pour Paris va entraîner des besoins en stationnement supplémentaires.



Fig. 90. Le trafic routier en 2014

Source : Conseil Général 77

La figure précédente illustre cependant les problèmes de saturation du trafic routier au sein de l'agglomération de Melun. Afin de lutter contre les problèmes de saturation du réseau routier à l'échelle de l'agglomération de Melun, la communauté d'agglomération Melun Val-de-Seine a pour objectif la création d'un contournement du centre de Melun.

Plusieurs tronçons d'infrastructures terrestres ont été identifiés par l'arrêté préfectoral n°99 DAI 1 CV 048 relatif au classement des infrastructures de transports terrestres et à l'isolement acoustique des bâtiments d'habitation dans les secteurs affectés par le bruit : les routes départementales 39 et 9T, les routes nationales 446 et 6, l'échangeur départemental 9T et nationale 446 et la voie ferrée (voir p.197).

Ce classement impose des normes d'isolation phoniques des bâtiments construits dans les périmètres délimités.

La route départementale 606 est classée Route à Grande Circulation par le Décret n°2010-578 du 31 mai 2010. Cela signifie que les constructions doivent être édifiées avec un recul de 75 mètres de part et d'autre de l'axe de la route à moins qu'une étude d'entrée de ville (loi Barnier - amendement Dupont) soit réalisée.

Le ville dispose d'un total d'environ 500 places de stationnement public situées en majorité à proximité de la gare. Un projet d'extension du parking de la gare vers le nord est à l'étude.



Fig. 91. Le stationnement public

Source : A4PLUSA

01.3. LES ENTRÉES DE VILLE

LES ENTRÉES DE VILLE
Le Mée sur Seine



Fig. 92. Les entrées de ville

Source : SIG A4PLUSA

Les entrées de ville sont des espaces à forts enjeux en terme de développement durable, d'aménagement, de paysage et d'image. Cinq entrées de ville à enjeux sont présentes sur le territoire de le Mée-sur-Seine ainsi qu'une entrée d'agglomération, celle du giratoire de Plain-Ciel.

- **Le giratoire de Plain-Ciel**

Cette entrée d'agglomération urbaine relie le Mée-sur-Seine à Melun via un rond point permettant les échanges entre la RD606 et la RD346. Depuis cette entrée de ville, les premières perceptions concernent la zone d'activité J. B. Colbert, le lycée George Sand et le Tripode ainsi qu'un espace paysager avec le logo du Mée-sur-Seine. Par ailleurs cet accès est quasi exclusivement routier.

- **Avenue de l'Europe**

L'entrée dans les parties urbaines de la commune correspond davantage à l'avenue de l'Europe au niveau du Mas, où on perçoit alors les premiers immeubles de la commune et où une large piste cyclable est présente.

- **Avenue Maurice Dauvergne**

L'entrée de ville depuis l'avenue Maurice Dauvergne montre l'importance des coupures urbaines à la Mée-sur-Seine. En effet, la RD 606 coupe la commune avec le quartier Plain Ciel d'un côté, et le quartier de la Croix Blanche de l'autre.

- **Quai Etienne Lallia**

Cette entrée de ville se situe sur les quais de Seine sous le pont de la RD 606. Elle donne à voir un paysage ouvert sur la Seine.

- **Rue de la Montagne du Mée**

Cette entrée de ville se situe à côté du parc Debreuil dans un environnement très végétalisé. Elle a été récemment aménagée avec un revêtement de sol favorisant les ralentissements et du mobilier urbain indiquant l'entrée dans la ville.

- **Boissise**

L'entrée de ville depuis Boissise-la-Bertrand se fait le long de la RD 39, après avoir passé la ZAE des Uselles et le bois. Elle offre une perspective lointaine le long de l'avenue Jean Monnet.

- **Avenue du Général de Gaulle**

Cette entrée de ville est encadrée par des murs de pierres sèches, elle renvoie une image qualitative, presque rurale de la commune.

- **Chemin des Praillons**

Cette entrée de ville se situe dans un environnement très végétalisé qui renvoie une image très qualitative.

Finalement, les entrées de ville sud-est et sud-ouest sont d'une bonne qualité paysagère et offrent une image qualitative de la commune. A l'inverse, les 3 entrées faisant le lien avec Melun au nord-est de la commune ont un caractère plus urbain, plus minéral et qu'il convient d'aménager.

PARTIE 02 LES TRANSPORTS EN COMMUN

02.1. LE RÉSEAU FERRÉ

La commune de le Mée-sur-Seine est relativement bien desservie par les transports en commun grâce aux RER D et à la station le Mée. Cette ligne relie le Mée-sur-Seine au centre de Paris et à la gare de Lyon notamment en 50 minutes.

Les habitants de le Mée-sur-Seine utilisent aussi la gare de Melun, localisée à une station de RER D dans le centre de Melun afin de récupérer la ligne R du transilien qui relie la gare de Lyon en 25 minutes.

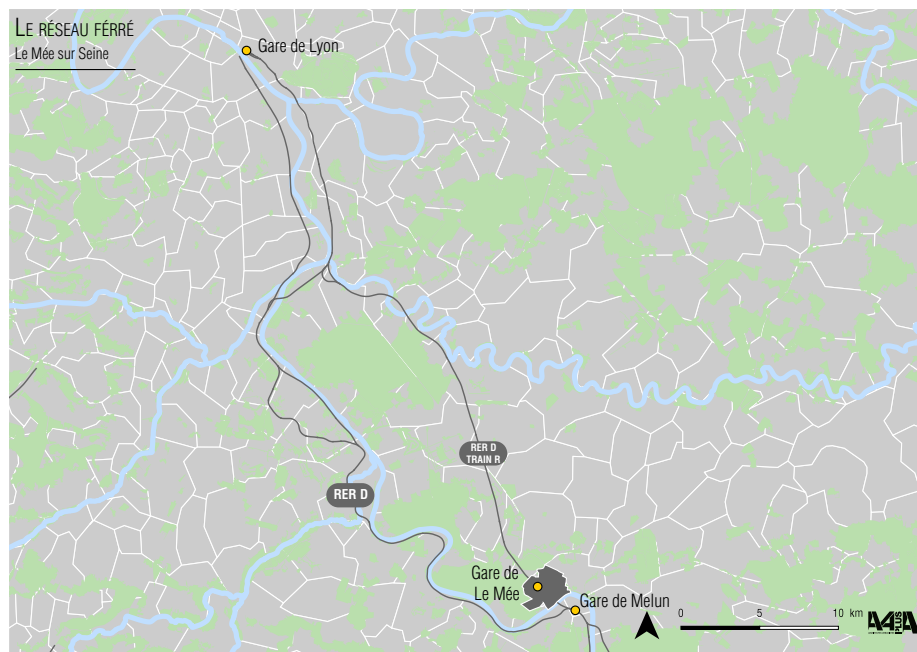


Fig. 93. Le réseau ferré

Source : SIG A4PLUSA

La gare de Le Mée fait l'objet d'un projet d'améliorations à partir de 2017 afin d'être rendue accessible aux personnes à mobilité réduite. De plus, d'ici 2023, aux heures de pointe des trains

semi-directs seront mis en place (Melun, Lieusaint, Paris-Gare de Lyon).



Fig. 94. La gare de Le Mée

Source : A4PLUSA

02.2. LE RÉSEAU DE BUS

Plusieurs lignes de bus appartenant au réseau Méliabus desservent la commune de le Mée-sur-Seine : les lignes B, F, Fd, J, et Jd.

La mise en place d'un bus en site propre, le T ZEN 2, à l'horizon 2020 est en cours de réalisation. Il circulera sur une voie dédiée entre la gare RER de Melun et le Carré Sénart à Lieusaint. Certaines station seront relativement accessibles pour les habitants de le Mée-sur-Seine.

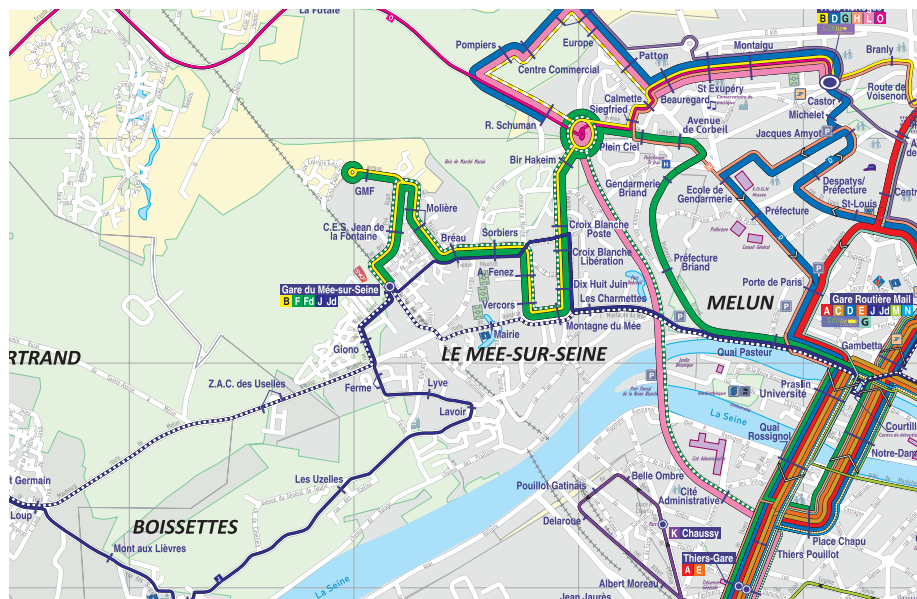


Fig. 95. Le réseau Météo-Seine

Source : CA Melun Val de Seine

La carte de l'aire de desserte des stations de bus indique que la grande majorité du territoire est bien desservie par les transports collectifs. Le quartier des Courtilleraies à proximité de la gare RER est particulièrement bien desservi, le quartier de la Croix Blanche et le quartier Plein Ciel sont aussi bien desservis par les bus permettant de se rendre en gare.

Toutefois, le Village apparaît moins bien desservi : les arrêts de bus y sont moins dense et la gare RER est éloignée. De plus, la proximité à la gare de Melun est très relative puisqu'il n'existe pas de franchissement de la Seine au niveau du pont du RER.

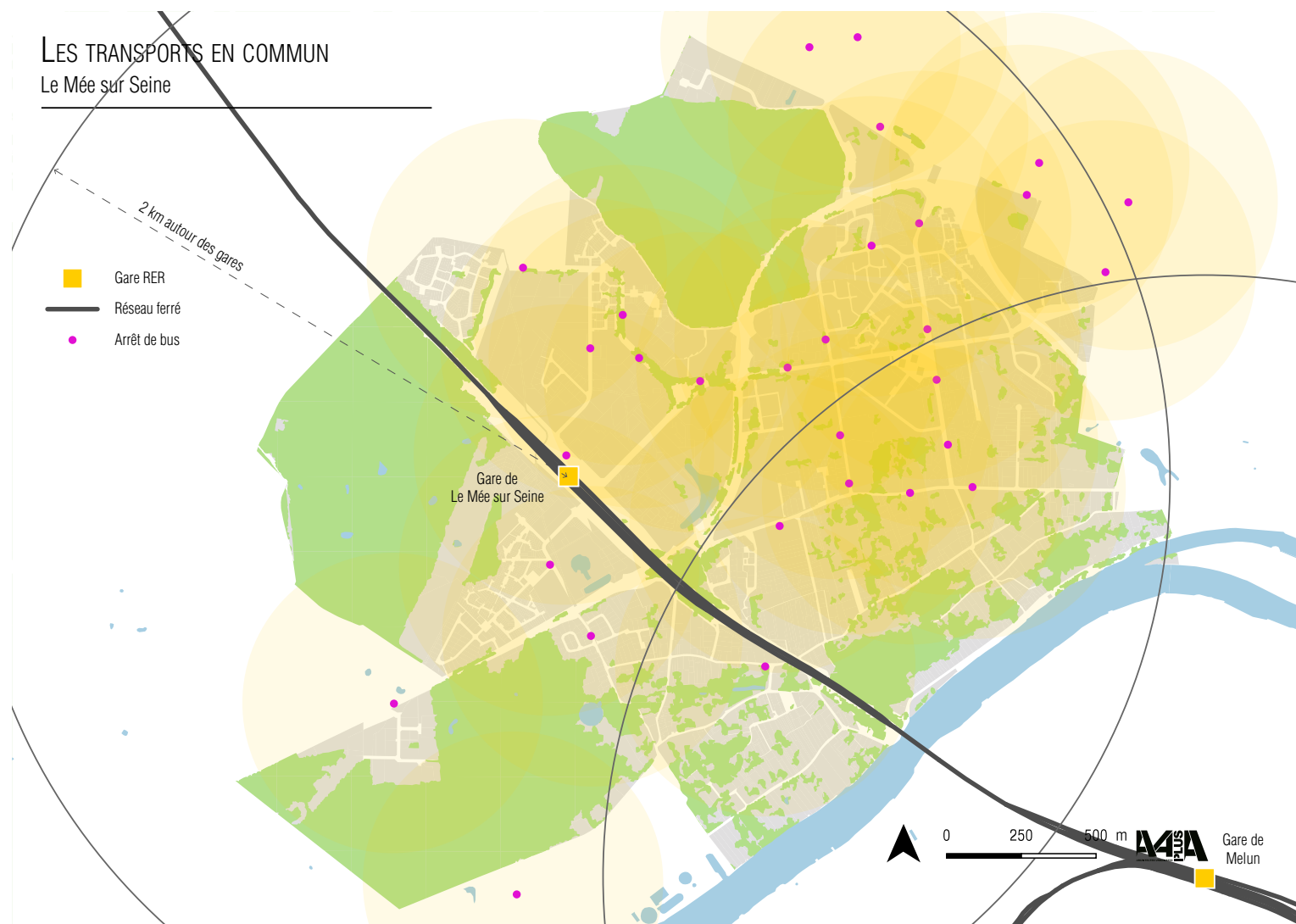


Fig. 96. Les transports en commun

Source : A4PLUSA

PARTIE 03 LES LIAISONS DOUCES

De nombreux itinéraires piétons existent à le Mée-sur-Seine. Ces itinéraires sont liés à la présence de grands espaces ouverts dans la commune : les bois de Marché-Maraais et des Courtilleiraies ainsi que les 5 grands parcs, certains espaces des bords de Seine et les venelles à l'intérieur du tissu urbain.



Les venelles et autres espaces piétons constituent des espaces de respiration, souvent végétalisés à l'intérieur du tissu urbain. Par ailleurs, ils favorisent les mobilités douces et permettent de couper par des passage à travers les grands îlots. Finalement, les venelles participent à la qualité urbaine de la commune.

Fig. 97. Des venelles piétonnes

Source : A4PLUSA



Les pistes cyclables sont relativement bien développées dans les espaces urbanisés de la commune. Ces pistes cyclables se situent le long des axes structurants mais ils ne sont pas toujours continus.

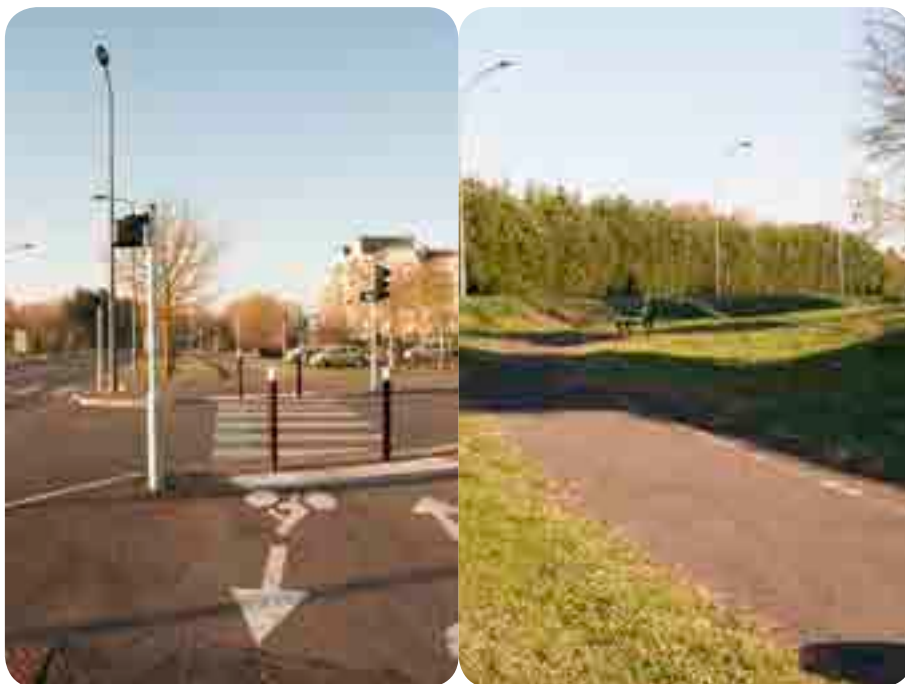


Fig. 98. Des pistes cyclables avenue de l'Europe

Source : A4PLUSA

Il existe un chemin de randonnée sur le territoire de la commune, le sentier de grande randonnées, GR2, qui longe la Seine via le chemin des Praillons, la ruelle Pipe Souris et le quai Etienne Lallia.

Pour la ville, les enjeux en terme de mobilités douces sont :

- compléter le maillage des liaisons cyclables
- compléter le maillage des liaisons piétonnes
- créer des zones 30 dans les espaces de fortes mobilités douces

SYNTHÈSE

ENJEUX

ATOUTS ET POTENTIALITÉS

- Un territoire à proximité d'infrastructures routières majeures
- Une bonne desserte par les transports en commun : le RER D et les lignes de bus
- Un réseau de circulations piétonnes assez dense
- Un maillage de pistes cyclables bien développé
- Des entrées de villes bien aménagées et qualitatives

CONTRAINTES ET FAIBLESSES

- Une place importante de la voiture qui pose des problèmes de saturation de l'espace : trafic routier et stationnement
- Un réseau de circulations cyclables à compléter
- Certaines entrées de ville peu valorisées

ENJEUX

- POURSUIVRE LE DÉVELOPPEMENT DES LIAISONS DOUCES
- DÉVELOPPER LES TRANSPORTS COLLECTIFS
- APAISER ET PARTAGER LA VOIRIE ÉQUITABLEMENT ENTRE AUTOMOBILES ET CIRCULATIONS DOUCES

LES LIAISONS DOUCES

Le Mée sur Seine

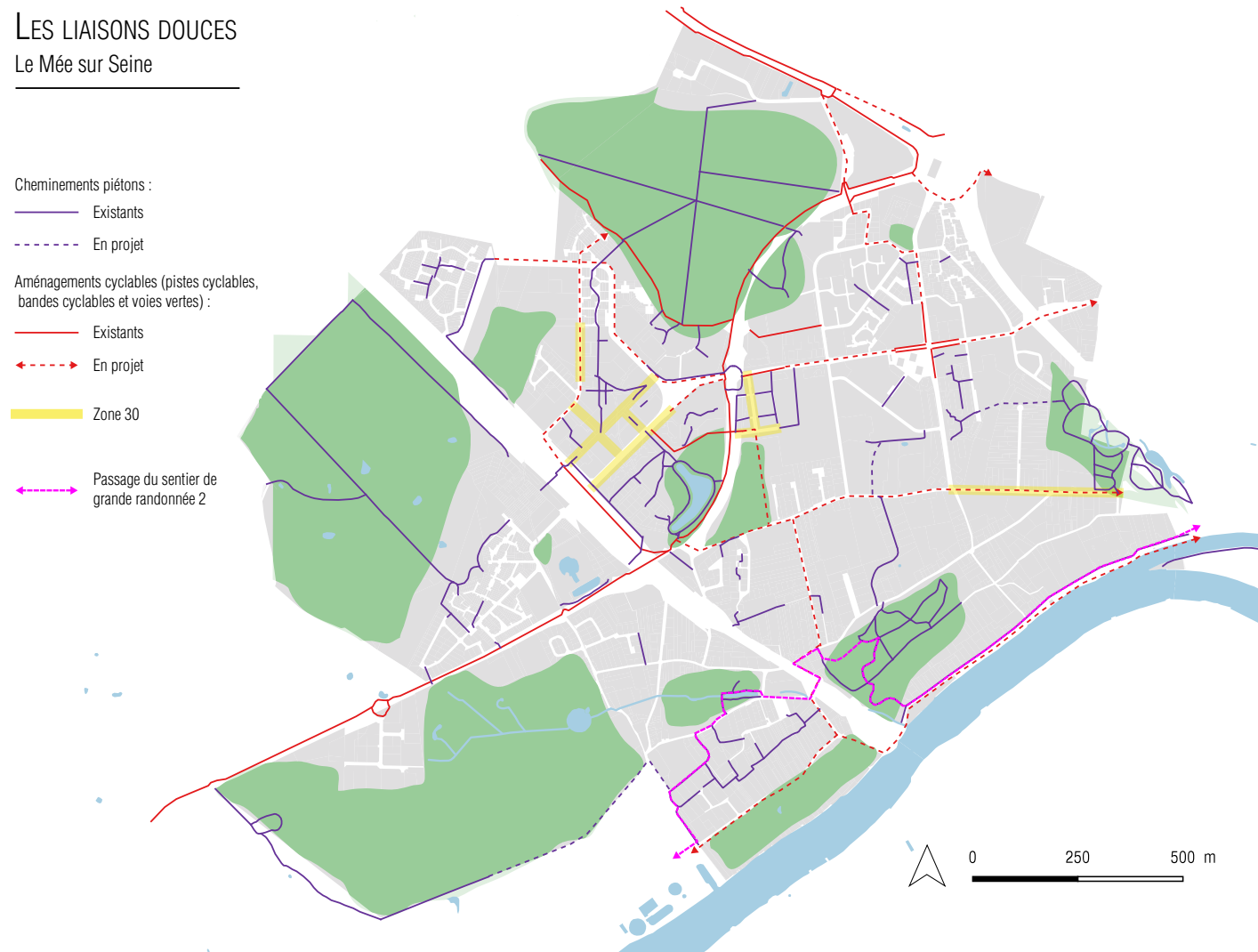


Fig. 99. Les circulations douces à le Mée-sur-Seine

Source : SIG A4PLUSA

CHAPITRE 03

LES CARACTÉRISTIQUES DU PAYSAGE

ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

CHAPITRE 03 LES CARACTÉRISTIQUES DU PAYSAGE

PARTIE 01 LES GRANDES COMPOSANTES DU PAYSAGE

La ville de le Mée-sur-Seine s'est développée à l'extérieur d'une boucle de la Seine en parallèle du développement de Melun et de son agglomération. Selon l'Atlas des paysages de Seine-et-Marne, le Mée-sur-Seine fait partie de l'ensemble paysager du plateau de Melun-Sénart, dans sa majeure partie et de l'ensemble des Boucles de la Seine, pour la frange sud.

01.1. LES BOUCLES DE LA SEINE

Dans sa partie sud, le paysage de le Mée-sur-Seine s'inscrit dans l'ensemble des Boucles de la Seine. Il se compose de méandres profondément creusés entre les plateaux et présente des coteaux contrastés, parfois abrupts ou en pentes douces.

A le Mée-sur-Seine, les coteaux sont plus abrupts et les boisements sont assez présents. Sur les pentes plus douces, l'urbanisation est très développée comme à Dammarie-Lès-Lys et à Melun.



Fig. 100. L'ensemble paysager des Boucles de la Seine à le Mée-sur-Seine

Source : Atlas des paysages de Seine-et-Marne

Le potentiel paysager de la Seine est cependant globalement sous-exploité dans l'ensemble des Boucles de la Seine. Des infrastructures lourdes occupent les berges et les valorisent peu comme l'illustre la présence du Clos Saint-Louis à Dammarie-Lès-Lys. En revanche, la commune de le Mée-sur-Seine bénéficie d'un cadre paysager valorisé au abords de la Seine. La végétation

y est très présente offre une mise en scène des rives de qualité. Le fleuve est relativement accessible aux habitants grâce à la proximité du parc Chapu, aux aménagements publics (bancs, cheminement) et aux 2 commerces qui animent les quais.

01.2. LE PLATEAU DE MELUN-SÉNART

Dans le reste de son territoire, le paysage de le Mée-sur-Seine appartient à l'ensemble du plateau de Melun-Sénart. Ce paysage se caractérise par un relief très plat où les infrastructures (transports, pylônes), les quartiers d'habitation et les zones d'activités non seulement apparaissent dans l'horizon et le structurent mais aussi morcellent fortement le territoire.



Fig. 101. L'ensemble paysager du plateau de Melun-Sénart à le Mée-sur-Seine

Source : Atlas des paysages de Seine-et-Marne

A l'image de cet ensemble paysager, la commune de le Mée-sur-Seine est traversée par des infrastructures lourdes (le réseau ferré et les pylônes électriques), elle est aussi structurée par des quartiers d'habitation importants. La forêt présente au sud de cet ensemble et sur le territoire de le Mée-sur-Seine (Bois des Courtilleraies et Bois de Marche-Marais) constitue une limite naturelle de cet ensemble.

PARTIE 02 LE MILIEU NATUREL

Plus localement, la commune de le Mée-sur-Seine présente un paysage naturel diversifié et hautement qualitatif. Près de la moitié de la surface du territoire est couverte par des espaces naturels.

Cette diversité s'articule autour de 5 entités paysagères :

- les berges de Seine ;
- les bois et massifs forestiers ;
- les jardins familiaux ;
- les milieux humides ;
- les espaces vert intra-urbains.

02.1. LES BERGES DE SEINE

La Seine constitue la limite sud de la commune, elle longe le territoire communal sur environ 2 km. Sur la rive gauche, à le Mée-sur-Seine, les berges de la Seine forment un paysage végétal de coteaux boisés. Sur la rive opposée, à Dammarie-Lès-Lys, le paysage est plus urbain.

Dans la partie est des Bords de Seine, sur le quai des Tilleuls et le quai Etienne Lallia, le chemin de halage a été aménagé en double sens pour les circulations automobiles et avec un chemin piéton. Cette séquence est très végétalisée avec la présence d'alignements d'arbres et des jardins privés.

Dans la partie ouest, après le pont du chemin de fer, les bords de Seine sont compris à l'intérieur de propriétés privées. Depuis Dammarie-Lès-Lys, cette séquence présente un paysage très boisé.

Finalement, la présence de l'eau dans son impact paysager, est relativement bien marquée dans le quartier du Village où les rapports avec la Seine sont bien affirmés. Depuis la partie sud de la commune, les berges de Seine sont accessibles.



Fig. 102. Les berges de Seine à le Mée-sur-Seine

Source : A4PLUSA

02.2. LES BOIS ET LES MASSIFS FORESTIERS

Le paysage naturel de le Mée-sur-Seine est essentiellement composé de bois et de massifs forestiers. Ils constituent une entité paysagère forte et une partie de l'identité de la commune.

Le bois de Marché-Marais, le bois des Courtillelaies, le bois de l'Etrier sont composés d'un mélange de futaies de feuillus et de taillis. Ce type de forêt constitue un paysage très naturel. Le long de la Seine, sur les coteaux, la formation forestière dominante correspond à des taillis.

Les bois et massifs forestiers bénéficient d'une bonne accessibilité, les entrées sont indiquées et les mobilités douces sont bien développées.



Fig. 103. Le bois de Marché-Marais

Source : A4PLUSA



Fig. 104. Le bois des Courtillelaies

Source : A4PLUSA

02.3. LES JARDINS FAMILIAUX

Un ensemble de jardins familiaux est présent en bord de Seine. Il constitue un paysage d'agriculture urbaine unique dans la commune.



Fig. 105. Les jardins familiaux

Source : A4PLUSA

02.4. LES MILIEUX HUMIDES

On recense sur le territoire plusieurs types de milieux humides : la Lyve, des plans d'eau et des mares forestières.

La Lyve est un ru qui traverse le parc du Château du Mée et le parc de la Lyve avant de se jeter dans la Seine au niveau du pont de la voie ferrée.

Plusieurs plans d'eau sont présents dans les parcs de la commune : parc de Meckenheim, parc Debreuil, parc du Château du Mée, résidence Circé.

Plusieurs mares forestières sont présentes à l'intérieur du bois des Courtillelaies.



Fig. 106. Le plan d'eau du parc Meckenheim

Source : A4PLUSA



Fig. 107. Plan d'eau du parc de la Lyve

Source : A4PLUSA

02.5. LES ESPACES VERTS INTRA-URBAINS

Au-delà des espaces naturels qui entourent les espaces urbanisés à la manière de deux « bandes naturelles », on retrouve, au sein des espaces urbanisés, de nombreux espaces verts publics qui viennent aérer le tissu et créer ainsi une trame verte. Ces aménagements améliorent considérablement la qualité du cadre de vie urbain. Ainsi, ils renforcent l'idée de la nature en ville.

Cette sous-trame verte participe au paysage urbain par le biais des cœurs d'îlots végétalisés mais aussi via le paysage végétalisé qu'ils offrent depuis l'espace public. Elle permet aussi aux espèces animales et végétales de se déplacer, elle assure aussi une bonne infiltration des eaux pluviales tout en évitant le ruissellement.

02.5.1. LES PARCS ET JARDINS OUVERTS AU PUBLIC

Le parc de Meckenheim est un parc paysager de 5 hectares conçu autour d'un plan d'eau. Il comprend de grands espaces verts, des alignements d'arbres, un skate park et des jeux pour enfants. Il se localise au cœur du quartier des Courilleraies.



Fig. 108. Le parc de Meckenheim

Source : A4PLUSA

Le parc de Pozoblanco est un parc aménagé de 6 hectares offrant de grands espaces verts et le stade de Pozoblanco.



Fig. 109. Le parc de Pozoblanco

Source : A4PLUSA

Le parc de la Lyve est un espace vert aménagé de 3 hectares, localisé au coeur du Village. Ce parc est traversé par la Lyve.



Fig. 111. Le parc de la Lyve

Source : A4PLUSA

Le parc Chapu est un espace boisé de 10 hectares. Il se localise au coeur du Village sur les coteaux boisés de la commune.



Fig. 110. Le parc Chapu

Source : A4PLUSA

Le parc Fenez est situé en face du parc de Meckenheim, il comprend un stade et terrain de tir à l'arc.



Fig. 112. Le parc Fenez

Source : A4PLUSA

Les espaces de loisirs de plein air publics et privés font aussi partie du paysage naturel de la commune, en particulier les stades et terrains de sport.

02.5.2. LES ALIGNEMENTS D'ARBRES ET LES ARBRES REMARQUABLES

Les alignements d'arbres sont très présents à le Mée-sur-Seine, notamment sur les grandes avenues traversant la commune : avenue de l'Europe, avenue Maurice Dauvergne, avenue de la Libération, quais de Seine. Ils permettent d'orner ces rues, de les structurer mais aussi de les ombrager en été.



Fig. 113. Les alignements d'arbres

Source : A4PLUSA

Un recensement des **arbres remarquables** a été réalisé par la commune et par le département.

Inventaire	Numéro	Nom
Département	1	Taxus Baccata
	2	Styphonolobium japonicum

Commune

3	Acer Negundo
4	Fagus sylvatica pendula
5	Juglan Nigra
6	Koelreuteria paniculata
7	Sequoia Sempervirens
8	Fraxinus excelsior
9	Acer campestre
10	Fagus sylvatica
11	Groupe de 3 populus canescens
12	Acer pseudoplatanus
13	Cedrus atlantica
14	Morus alba
15	Morus alba
16	Sorbus domestica
17	Pinus nigra
18	Ginkgo biloba
19	Styphonolobium japonicum
20	Platanus acerifolia
21	Quercus Robur
22	Fagus sylvatica
23	Crataegus
24	Magnolia grandiflora
25	Platane éléphant
26	Platane éléphant
27	Platane éléphant
28	Platane éléphant
29	Platane éléphant
30	Platane éléphant
31	Platane éléphant
32	Platane éléphant
33	Platane éléphant

ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

CHAPITRE 03 LES CARACTÉRISTIQUES DU PAYSAGE

02.5.3. LES ESPACES VERTS PRIVÉS

Le parc du Château du Mée fait partie du patrimoine paysager de la commune. Il se caractérise par de grandes parcelles sur lesquelles prend place le château.



Fig. 115. Le parc du Château du Mée

Source : A4PLUSA



Fig. 114. Les arbres remarquables

Source : SIG A4PLUSA

Les jardins individuels

participent à la trame verte en créant une sous-trame en «pas japonais». La partie sud-ouest du quartier du Village est particulièrement boisée.



Fig. 116. Les coteaux boisés

Source : A4PLUSA

SYNTHÈSE

ENJEUX

ATOUTS ET POTENTIALITÉS

- Un paysage diversifié : paysage hydrographique et paysage forestier, paysage naturel et paysage intra-urbain
- Un paysage très qualitatif : la Seine et la forêt
- 6 grands parcs urbains bien aménagés
- Une bonne accessibilité aux espaces naturels

CONTRAINTES ET FAIBLESSES

- Une menace à la densité végétale du quartier du village : la densification pavillonnaire

ENJEUX

- MAÎTRISER LA MUTATION DES ESPACES NATURELS EN ESPACES URBANISÉS
- VALORISER LE LIEN PAYSAGER ENTRE LA SEINE ET LA FORÊT

LE PAYSAGE

Le Mée sur Seine



Fig. 117. Les composantes du paysage

Source : A4PLUSA

CHAPITRE 04

LE CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL

PARTIE 01 LES ZONES D'INVENTAIRE ÉCOLOGIQUE

L'article L.110-1 du Code de l'Environnement dispose que : « *Les espaces, ressources et milieux naturels (...), les espèces animales et végétales, la diversité et les équilibres biologiques auxquels ils participent font partie du patrimoine commun de la nation. Leur protection, leur mise en valeur, leur restauration, leur remise en état et leur gestion sont d'intérêt général et concourent à l'objectif de développement durable qui vise à satisfaire les besoins de développement et la santé des générations présentes sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs* ».

Les éléments relatifs aux inventaires du patrimoine naturel écologique, de la flore et de la faune et les éléments relatifs aux périmètres désignés à l'échelle locale, européenne ou mondiale assignant des objectifs et des actions de protection, de gestion et de mise en valeur du patrimoine naturels sont présentés ici.

Bien que ces périmètres (ZNIEFF, NATURA 2000, ...) n'entraînent ni servitudes d'utilité publique, ni interdiction particulière (rien n'y est interdit a priori), des précautions doivent être prises afin de préserver les milieux et les espaces pour lesquels ils ont été désignés. Le zonage et le règlement des PLU doivent s'efforcer d'être compatibles avec ces périmètres (classement en zones naturelles ou agricoles).

Le Mée-sur-Seine présente une certaine richesse faunistique et floristique liée à la diversité des milieux naturels. Pour ne pas perdre cette richesse – ce patrimoine – différentes actions de protection ont été mises en oeuvre.

01.1. LES ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FLORISTIQUE ET FAUNISTIQUE (ZNIEFF)

L'objectif de la démarche de **l'inventaire des Zones Naturelles d'Intérêt Écologique, Floristique et Faunistique (ZNIEFF)**, initiée par le Ministère de l'Environnement en 1982, était de recenser les zones françaises de plus grand intérêt écologique, à partir des informations connues, dans la perspective de fournir un outil d'aide à la décision pour les gestionnaires en matière d'aménagements, de politiques d'espaces protégés et d'attributions de fonds. Un maître d'ouvrage qui ne tiendrait pas compte de l'existence d'une ZNIEFF, risque de voir la procédure administrative liée à son projet faire l'objet d'un recours. L'enclavement et l'éloignement de la zone la protège de toutedégradation anthropique.

La commune est concernée par trois périmètres de ZNIEFF :

- **une ZNIEFF de type 1 « Lande de Sainte-Assise et bois de Boissise-la-Bertrand ».** Cette ZNIEFF de 833 hectares (N° National : 110020124) est comprise

dans le périmètre de la ZNIEFF de type 2 « Bois et Landes entre Seine-Port et Melun ».

- **une ZNIEFF de type 2 « Bois et landes entre Seine-Port et Melun ».** Cette ZNIEFF de 1 343 ha (N° National 110020147) abrite des habitats divers tels que des landes, des chênaies-charmaies, des fourrées, des milieux humides (lacs, mares, rives...) et d'anciennes gravières.
- **une ZNIEFF de type 2 « Bois de Bréviande ».** Anciennement dénommée bois de Marché-Marais, cette ZNIEFF de 237 ha (N° National : 110020145) est classée pour la présence de 6 espèces d'insectes protégées en Ile-de-France. Il abrite des landes humides et sèches, favorables au développement d'une grande diversité d'espèces d'insectes.

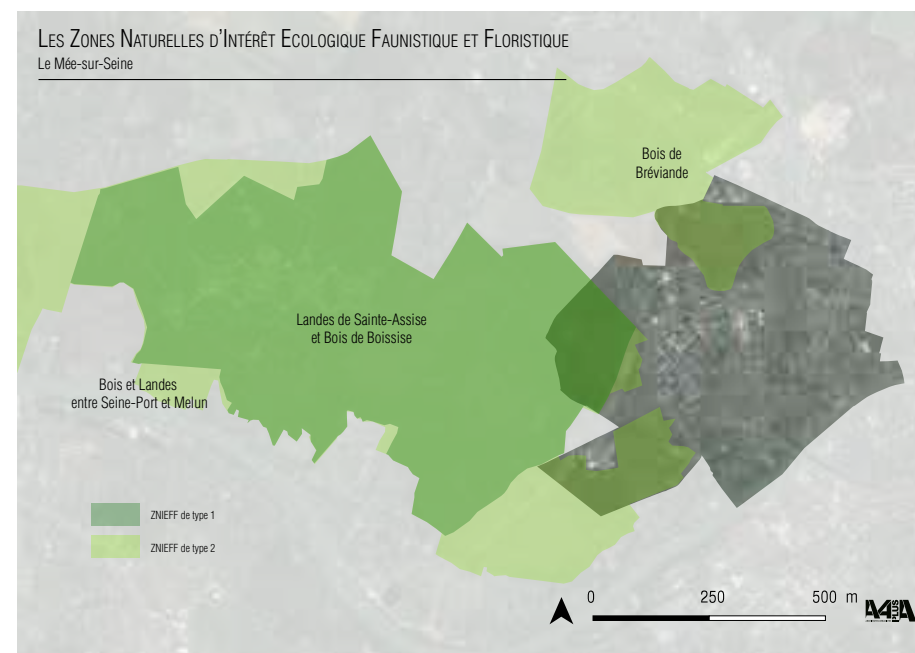


Fig. 118. Les Zones Naturelles d'intérêt Écologique, Faunistique et Floristique

Source : A4PLUSA

01.2. LES ZONES À DOMINANTE HUMIDE

La législation française définit les zones humides comme «des terrains exploités ou non, habituellement inondés ou gorgés d'eau douce, salée ou saumâtre de façon permanente ou temporaire ; la végétation, quand elle existe, y est dominée par des plantes hygrophiles pendant au moins une partie de l'année» (article L.211-1 du Code de l'environnement).

Les zones humides regroupent une grande diversité de milieux naturels qui constituent généralement des espaces tampons entre les milieux terrestres et les milieux aquatiques. Leur répartition dans le paysage, la nature des entrées et des sorties d'eau, leur diversité végétale et la structure de leur végétation sont conditionnées par la topographie, la nature des sols, la densité du réseau hydrographique... Ces milieux jouent un rôle fondamental pour la gestion quantitative de l'eau, le maintien de la qualité des eaux et la préservation de la diversité biologique.

Assèchement, curage, drainage, industrialisation, pollution, remblaiement et urbanisation n'ont cessé de réduire la superficie des zones humides au cours des dernières décennies. La régression des zones humides est aujourd'hui telle qu'il convient d'agir efficacement et rapidement pour éviter de nouvelles pertes de surfaces et pour reconquérir des surfaces perdues.

La Loi sur l'Eau de 1992 et la Directive Cadre sur l'Eau de 2000 ont mis en exergue le rôle déterminant des zones humides dans la protection et le bon fonctionnement des écosystèmes aquatiques. Toute politique de gestion de l'eau doit intégrer un diagnostic préalable de l'état de ces milieux et de leur rôle dans la protection de la ressource, dans la régulation des débits des cours d'eau et de conservation de la biodiversité.

Le SDAGE du bassin de la Seine et des cours d'eau côtiers normands est structuré en grandes orientations et dispositions fondamentales, parmi lesquelles la sauvegarde et la mise en valeur des zones humides.

Défis n°6 : Protéger et restaurer les milieux aquatiques et humides

Orientation n° 19 : Mettre fin à la disparition et à la dégradation des zones humides et préserver, maintenir et protéger leur fonctionnalité

Disposition n°80 : Délimiter les zones humides

«Sur les territoires couverts par un SAGE, la Commission Locale de l'Eau (CLE) identifie de manière précise les zones humides et intègre cet aspect dans les documents cartographiques du SAGE. Les CLE pourront utilement s'appuyer sur la carte des zones à dominante humide cartographiées au 1/50 000ème.»

Disposition n°83 : Protéger les zones humides par les documents d'urbanisme

«Afin de conserver l'intérêt des zones humides en termes de biodiversité et de fonctionnalité en tant qu'espaces et sites naturels, il est posé comme objectif la protection des zones humides.»

«Les SCOT, PLU et cartes communales sont compatibles avec cet objectif de protection des zones humides.»

«C'est le cas des Zones Naturelles d'Inventaire Écologique Faunistique et Floristique (ZNIEFF) humides et des zones naturelles d'expansion de crue. C'est également le cas des deux types de zones humides – présentant un Intérêt Environnemental Particuliers (IEP) et Stratégiques pour la Gestion de l'Eau (SGE) – qui peuvent être définies par arrêté préfectoral et constituent, alors, des servitudes à intégrer aux documents d'urbanisme. »

Fig. 119. Extrait du SDAGE du bassin de la Seine et des cours d'eau côtiers normands

Source : SDAGE

En outre, le Grenelle 2 s'est fixé comme objectif de protéger 20 000 ha de zones humides d'ici 2015 (mesure 112). Les objectifs des trames vertes et bleues, avec la restauration des continuités écologiques, sont aussi en adéquation avec cette préconisation. Un porter à connaissance spécifique aux zones humides a, par ailleurs, été établi en 2016.

Un travail exhaustif a ainsi été mené grâce, notamment, au recoupement de plusieurs outils et sources de données :

- Enveloppes d'alerte zone humides en Ile-de-France (DRIEE)
- Inventaire des zones humides de la Région Ile-de-France (SNPN)
- Trame humide de l'IAU IDF
- Données floristiques du Conservatoire Botanique National du Bassin parisien

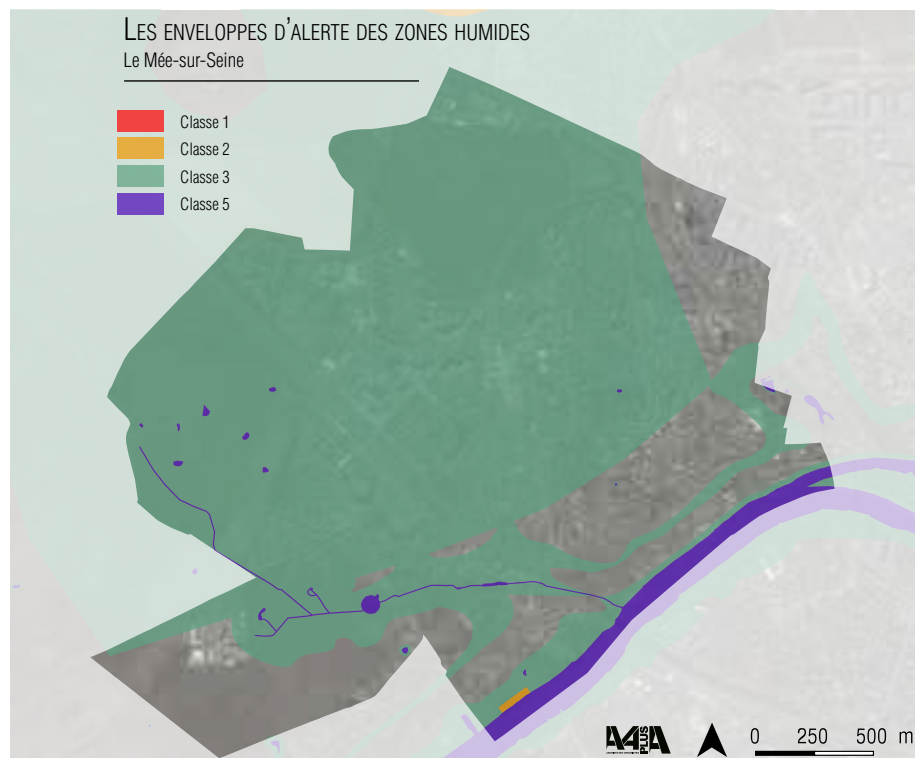


Fig. 120. Les enveloppes d'alerte des zones humides

Source : DRIEE

La commune est concernées par :

- **une grande zone de classe 3, sur la majorité nord-ouest du territoire.** Elle correspond à une zone pour laquelle les informations existantes laissent présager une forte probabilité de présence d'une zone humide, qui reste à vérifier et dont les limites sont à préciser.
- **une zone de classe 2, sur les bords de Seine au niveau des Montgarnies.** C'est une zone dont le caractère humide ne présente pas de doute mais dont la méthode de délimitation diffère de celle de l'arrêté.
- une zone de classe 5 qui correspond à la Seine et à la Lyve. Ce sont les zones en eau, elles ne sont donc pas considérées comme zones humides.

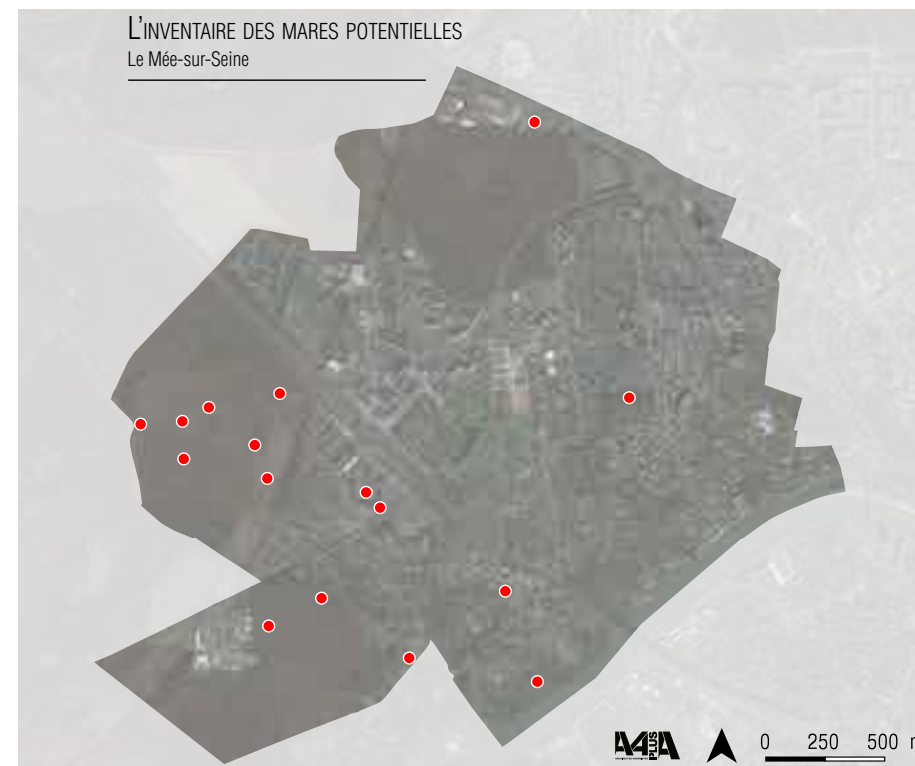


Fig. 121. L'inventaire SNPN des mares potentielles

Source : SNPN

L'inventaire des mares d'Ile-de-France réalisé par la Société Nationale de Protection de la Nature est un programme participatif qui a permis de recenser près de 22 300 mares en Ile-De-France.

A le Mée-sur-Seine, 16 mares ont été identifiées.

À partir de ces travaux, plusieurs zones à enjeu ont été identifiées sur le territoire de la commune :

- Au sud de la commune au niveau de l'enveloppe d'alerte de classe 2 des Montgarnies
- Au sud-ouest de la commune, sous les lignes à haute tension, au niveau d'une mare potentielle
- A l'ouest de la commune, sous les lignes à haute tension.



Les bords de Seine ainsi que les bords de la Lyve sont identifiés. En effet, les berges de cours d'eau, en fonction de leur typologie, peuvent être des milieux humides intéressants et à préserver. Les espèces floristiques qu'elles hébergent (roseaux, carex, joncs, saules) permettent de limiter l'érosion et d'épurer les eaux dans une moindre mesure. Mais ces micro zones humides linéaires sont aussi essentielles pour le déplacement des petites espèces. Ainsi, les berges de cours d'eau participent pleinement à la trame verte en servant de corridors écologiques pour la faune (amphibiens, reptiles, petits mammifères).

Les mares sont aussi notées comme à préserver.

Il conviendra de concourir à la préservation de ces milieux lors de la réactualisation du document d'urbanisme.



Fig. 122. Les zones humides à enjeu

Source : Département 77

PARTIE 02 LE RÉSEAU NATURA 2000

Le réseau Natura 2000 est un réseau européen de sites naturels protégés. Il a pour but de favoriser la biodiversité en assurant le maintien ou le rétablissement dans un état de conservation favorable des habitats naturels et habitats d'espèces de faune et de flore d'intérêt communautaire.

Ces prérogatives de gestion tiennent compte des exigences économiques, sociales ainsi que des particularités locales.

L'objectif de ce réseau est d'assurer la protection de sites naturels européens, sans pour autant bannir toute activité humaine, ni même la chasse. Il est de promouvoir une gestion adaptée des habitats naturels et des habitats de la faune et de la flore sauvages, tout en respectant les exigences économiques, sociales et culturelles ainsi que les particularités régionales et locales. Le volet réglementaire porté par la procédure Natura 2000 concerne tous les habitats et espèces d'intérêt communautaire présents dans le site. Sur la base des observations scientifiques, la directive 92/43/CEE prévoit la création d'un réseau «Natura 2000». Cette appellation générique regroupe l'ensemble des espaces désignés en application des directives «Oiseaux» (1979) et «Habitats» (1992).

La commune de la Mée-sur-Seine n'est pas concernée par un périmètre NATURA 2000 au sein de son territoire.

PARTIE 03 LES ESPACES NATURELS SENSIBLES

Dans un but décentralisateur, la Loi du 18 juillet 1985, révisée par la Loi du 2 février 1995, confie à chaque département qui le désire la possibilité de «mettre en œuvre une politique de protection, de gestion et d'ouverture au public des Espaces Naturels Sensibles boisés ou non afin de préserver la qualité des sites, des paysages et des milieux naturels et d'assurer la sauvegarde des habitats naturels».

Pour atteindre cet objectif, les départements peuvent mener une politique foncière active via la mise en place de zones de préemption et l'institution d'une taxe départementale des Espaces Naturels Sensibles (TDNES). La politique des ENS est réglementée par les articles L.142-1 à L.142-13 du code de l'urbanisme.

Le territoire communal ne compte pas d'ENS départemental mais compte un ENS communal : « la prairie du Mée ».

ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

CHAPITRE 04 LE CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL

L'ESPACE NATUREL SENSIBLE COMMUNAL
Le Mée sur Seine

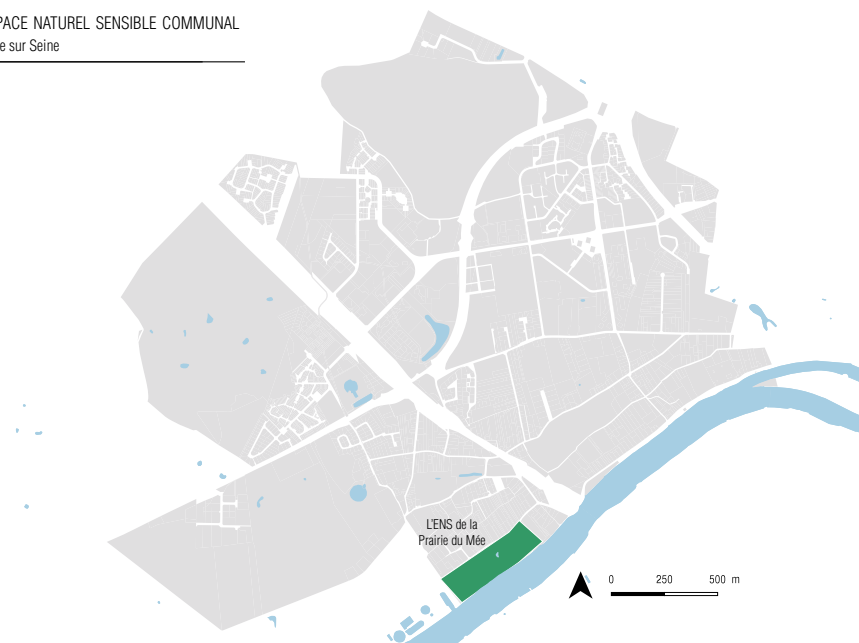


Fig. 123. L'espace naturel sensible communal

Source : SIG

PARTIE 04 LES TRAMES VERTE ET BLEUE DU SRCE

Les Lois Grenelle 1 et 2 ont assigné aux collectivités les objectifs de préservation et de remise en état des continuités écologiques.

Conformément au décret n°2012-1492 du 27 décembre 2012 relatif à la Trame Verte et Bleue (TVB), la TVB est un réseau formé de continuités écologiques terrestres et aquatiques identifiées par les schémas régionaux de cohérence écologique (SRCE).

L'ARTICLE L.1151-19 DU CODE DE L'URBANISME PRÉCISE QUE LE RÈGLEMENT DU PLU PEUT « IDENTIFIER ET LOCALISER LES ÉLÉMENTS DE PAYSAGE ET IDENTIFIER, LOCALISER ET DÉLIMITER LES QUARTIERS, ÎLOTS, IMMEUBLES BÂTIS OU NON BÂTIS, ESPACES PUBLICS, MONUMENTS, SITES ET SECTEURS À PROTÉGER, À CONSERVER, À METTRE EN VALEUR OU À REQUALIFIER POUR DES MOTIFS D'ORDRE CULTUREL, HISTORIQUE OU ARCHITECTURAL ET DÉFINIR, LE CAS ÉCHÉANT, LES PRESCRIPTIONS DE NATURE À ASSURER LEUR PRÉSERVATION LEUR CONSERVATION OU LEUR RESTAURATION »

Le SRCE, élaboré conjointement par l'État et la Région, constitue un document de cadrage de référence. Il comporte un volet identifiant l'ensemble des composantes de la TVB (réservoirs de biodiversité et corridors écologiques, composante verte et composante bleue), les mesures contractuelles mobilisables pour préserver ou restaurer les continuités écologiques ainsi que les mesures prévues pour accompagner les collectivités dans la mise en œuvre du schéma.

Le SRCE a pour objectif principal la préservation et la remise en état des continuités écologiques. La préservation des continuités écologiques vise le maintien de leur fonctionnalité. La remise en bon état des continuités écologiques vise à l'amélioration ou au rétablissement de leurs fonctionnalités.

Les documents de planification des collectivités territoriales et de leurs groupements, dont le PLU, doivent désormais prendre en compte les SRCE, lorsqu'ils existent, et préciser les mesures permettant d'éviter, de réduire et, le cas échéant, de compenser les atteintes aux continuités écologiques que la mise en œuvre de ces documents de planification, projets ou infrastructures linéaires sont susceptibles d'entraîner.

Ainsi, le PLU de la commune de le Mée-sur-Seine doit prendre en compte les orientations du SRCE francilien approuvé par délibération du conseil régional du 26 septembre 2013 et adopté par arrêté n°2013/294-0001 du préfet de région le 21 octobre 2013.

Le SRCE est composé de 2 cartes :

- la carte des composantes de la trame verte et bleue de la Région Île-de-France ;
- la carte des objectifs de préservation et de restauration de la trame verte et bleue de la Région Île-de-France.

La carte des composantes (figure suivantes) constitue l'état initial de la fonctionnalité des continuités écologiques d'Île-de-France. Elle présente l'ensemble des composantes de la TVTB identifiées dans le SRCE, réservoirs de biodiversité et corridors écologiques, ainsi que les principaux éléments de fragmentation, localisés et qualifiés. Cette carte constitue un porter à connaissance de niveau régional à utiliser pour élaborer les documents de planification et préciser la TVTB à l'échelon local.

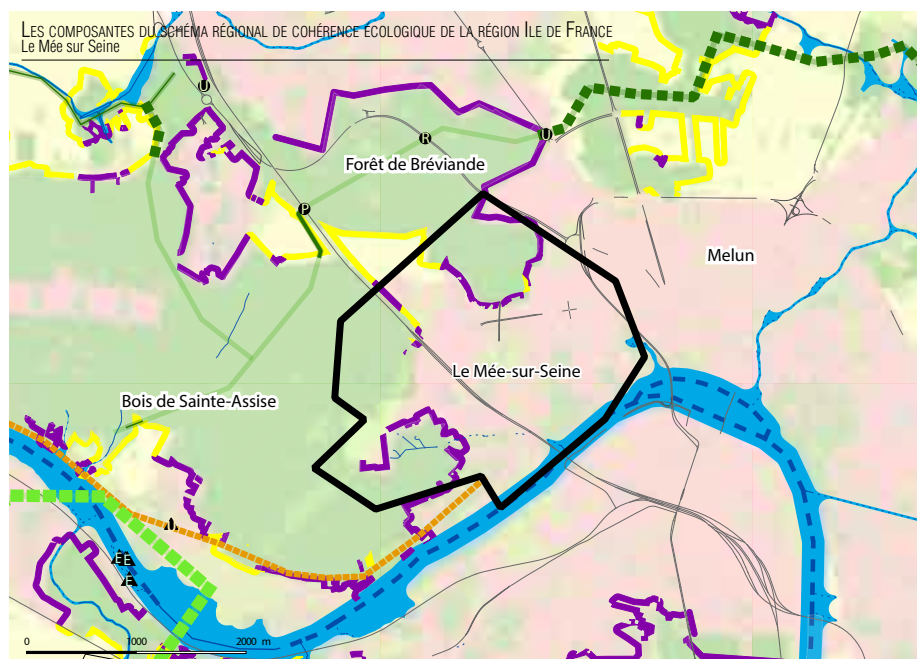


Fig. 124. Les composantes de la trame verte et bleue du SRCE

Source : SRCE

Sur le territoire de Le Mée-sur-Seine, on relève :

	un réservoir de biodiversité localisé dans les franges nord, ouest et sud de la commune dans le bois de Marché Marais et dans le bois des Courtilleraies.
	des lisières urbanisées des boisements de plus de 100 hectares
	des lisières agricoles des boisements de plus de 100 hectares
	un corridor de la sous-trame bleue à fonctionnalité réduite, la Seine
	deux corridors boisés fonctionnels diffus , entre le bois de Marché-Marais et la forêt de Bréviande et entre le bois des Courtilleraies et le bois de Sainte-Assise

La carte des objectifs (figure suivante) présente :

- les objectifs de préservation et de restauration de la trame verte et bleue priorités au regard des enjeux nationaux ;
- la priorisation des actions, en lien avec le plan d'actions, dont cette carte constitue une illustration et une spatialisation.

Elle offre une lecture régionale priorisée des secteurs d'intervention ou des actions prioritaires à décliner localement dans les actions de planification, au moment des choix de projets, et dans les choix de gestion, dans le respect des orientations définies au plan d'actions.

Sur le territoire, la carte des objectifs identifie plusieurs actions :

	un corridor alluvial multitrames en contexte urbain le long de la Seine à restaurer
	un réservoir de biodiversité à préserver
	un milieu humide à préserver (l'étang du parc Pozoblanco)
	une coupure de réservoir de biodiversité par les infrastructures majeures ou importante
	un secteur de concentration de mares et mouillères d'intérêt majeur

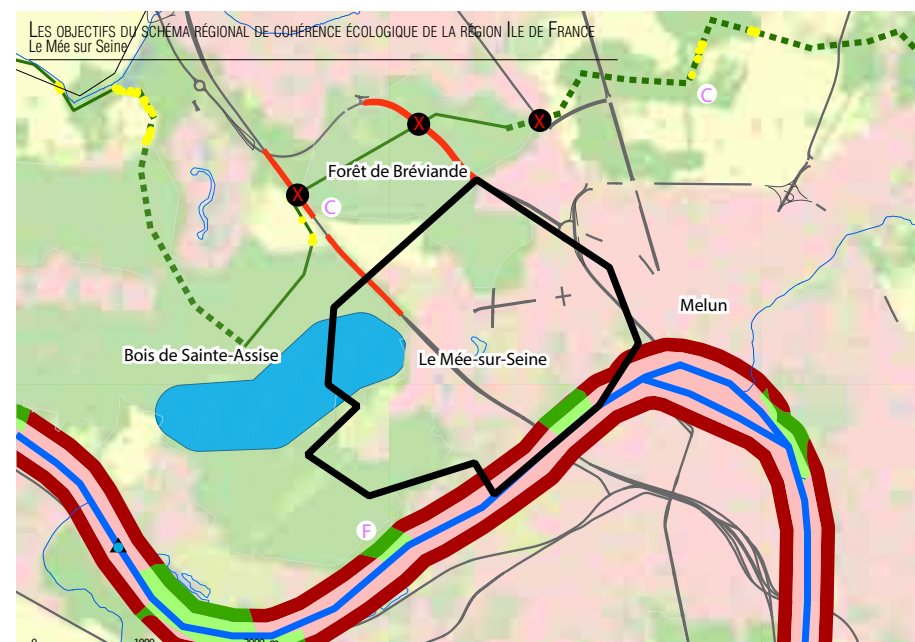


Fig. 125. Les objectifs de la trame verte et bleue du SRCE

Source : SRCE

PARTIE 05 LE GRADIENT ENVIRONNEMENTAL

Le tableau suivant précise la surface de chaque périmètre ou inventaire recensé sur le territoire qui servent à déterminer la carte du gradient environnemental.

Périmètre de protection	Surface totale	Emprise sur la commune	Part de la surface communale
ZNIEFF de type 1 « Lande de Sainte-Assise et bois de Boissise-la-Bertrand »	833 ha	51 ha	9,2%
ZNIEFF de type 2 « Bois et landes entre Seine-Port et Melun »	1 343 ha	116 ha	21%
ZNIEFF de type 2 « Bois de Bréviande »	237 ha	47 ha	8,5%
Zones humides	-	416 ha	75,3%
TVB : réservoir de biodiversité	1 512 ha	150 ha	27,1%
TVB : continuum de la sous-trame bleue	-	37,4 ha	6,7%
TVB : milieu humide à préserver	-	1,4 ha	0,2%
TVB : secteur de concentration de mares et mouillères d'intérêt majeur	149 ha	39 ha	7%

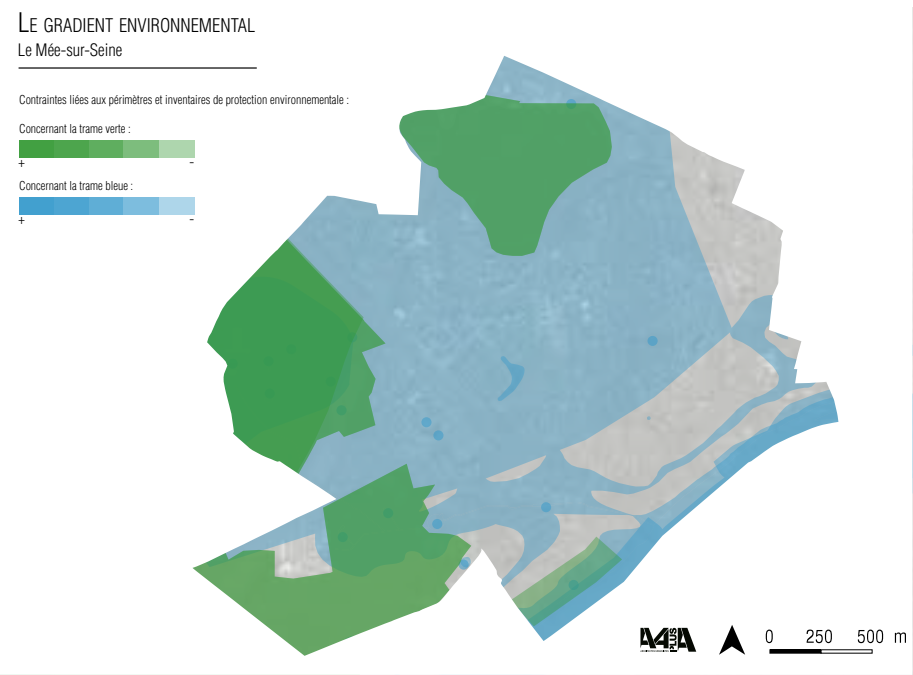


Fig. 126. Le gradient environnemental

Source : SRCE



SYNTHÈSE ENJEUX

ATOUTS ET POTENTIALITÉS

- Un environnement naturel diversifié : la Seine et la forêt
- De bonnes qualités environnementales à la fois aux abords de la ville, mais aussi au sein de son tissu.
- Des potentialités écologiques et environnementales fortes, et bien localisées en périphérie de l'enveloppe urbaine.
- Des milieux humides remarquables : la Seine, la Lyve, les mares, les plans d'eau.

CONTRAINTES ET FAIBLESSES

- Des territoires sensibles donc à protéger
- Des disponibilités foncières limitées

ENJEUX

- POURSUIVRE LES POLITIQUES DE PRÉSERVATION ENVIRONNEMENTALE
- PRÉSERVER ET VALORISER LA TRAME VERTE ET BLEUE

CHAPITRE 05

LES CARACTÉRISTIQUES DU MILIEU URBAIN

ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

CHAPITRE 05 LES CARACTÉRISTIQUES DU MILIEU URBAIN

PARTIE 01 L'ORGANISATION URBAINE DU TERRITOIRE

01.1. LES GRANDES ÉTAPES DE L'URBANISATION

A. LES ORIGINES

La ville de le Mée-sur-Seine a des origines lointaines. Des fouilles archéologiques ont permis de retrouver des vestiges d'habitations de l'époque gallo-romaine. Durant le Moyen-Age, le Mée-sur-Seine va passer entre les mains de nombreux seigneurs parmi lesquels Thibaud de Mas qui donnera son nom à la ville - le Mas - sous le règne de Saint-Louis.



Fig. 127. Le Mée-sur-Seine sur la carte de Cassini (1683-1744)

Source : Géoportail

B. DU XVII^{ÈME} SIÈCLE AU XIX^{ÈME} SIÈCLE

Pierre Florimond de Fraguier sera le dernier seigneur du Mée. Conseiller au parlement, il fit

construire la première église ouverte au culte catholique en 1771, puis l'école en 1782. La ville de le Mée-sur-Seine a eu un passé momentanément industriel, avec la présence au XVII^{ème} siècle de nombreux fours à chaux et de carrières. Cette exploitation connaîtra son heure de gloire sous le règne du roi Louis XIV, avant de disparaître vers 1850.

La carte de Cassini nous montre le territoire au XVIII^{ème} siècle. Elle révèle la forte présence des boisements sur tout le pourtour de la commune ainsi que le coteau marqué de la boucle de la Seine. On y reconnaît aussi la ferme de Marché-Maraîs et l'église Notre-Dame de la Nativité. Elle fait apparaître également l'existence de deux voies royales qui traversent le territoire sur la partie est. Elles correspondent à l'actuelle RN6 reliant la capitale à Melun.



Fig. 128. Le Mée-sur-Seine sur la carte d'État Major (1818-1824)

Source : Géoportail

En 1800, le Mée-sur-Seine est un village qui compte 300 habitants majoritairement implantés dans le sud du territoire, dans le futur quartier du Village.



Le chemin de fer reliant Melun à Paris est construit sur le territoire de la commune à la fin du XIX^{ème} siècle. Alors que Melun et Dammarie-Lès-Lys connaissent un fort développement industriel et démographique, le Mée-sur-Seine reste un village qui compte 650 habitants en 1900.

C. LE TOURNANT DES ANNÉES 1960 ET 1970

Jusque dans les années 1960, le Mée-sur-Seine reste un village qui atteint les 1 000 habitants au lendemain de la Deuxième Guerre Mondiale.

Le contexte économique des années 1960 et 1970 est favorable en France et l'activité industrielle se développe dans l'agglomération de Melun. Le besoin accru de logements pour une population venue travailler dans les entreprises justifie la création des quartiers Plein Ciel et de la Croix Blanche entre 1963 et 1970. La commune connaît alors son plus fort taux de croissance démographique passant de 4 426 habitants en 1968 à 10 056 habitants en 1975.

Dans un second temps, la ZAC des Courtilleraies est réalisée à partir de 1975 jusque dans les années 1990 dans la partie nord-ouest du territoire. Les quartiers Courtilleraies-Gare et Courtilleraies-Circé La croissance de la population se poursuit et la commune atteint les 20 000 habitants en 1990.

C. DEPUIS LES ANNÉES 1990

Avec la construction de ces trois quartiers, Croix-Blanche, Plein-Ciel et les Courtilleraies, l'enveloppe urbaine de la commune atteint son maximum. Les projets urbains qui voient ensuite le jour sont ponctuels et de plus petite envergure.

Par ailleurs, le quartier des Courtilleraies connaît une importante paupérisation, liée notamment au départ d'une partie de la population d'origine et au maintien de ménages fortement touchés par le chômage. En mars 1997, le quartier devient zone de redynamisation urbaine (ZRU), ce qui accorde un certain nombre d'avantages fiscaux et sociaux aux entreprises incluses dans ce périmètre.

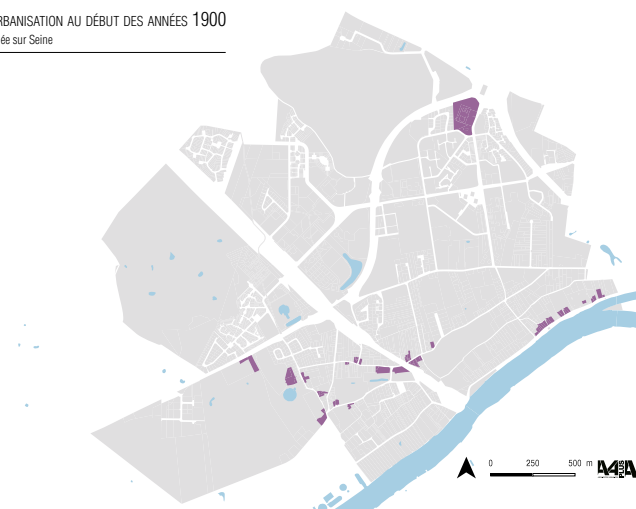
Entre 1999 et 2006, la population diminue légèrement, puis elle stagne jusqu'en 2014 autour de 21 000 habitants.

Entre 2009 et 2016, la ville engage un Programme de Rénovation Urbaine porté par l'ANRU (Agence Nationale de Rénovation Urbaine) dans le quartier des Courtilleraies essentiellement. Cette opération a permis la rénovation de la moitié des logements sociaux, la résidentialisation des grands ensembles et la construction de nouveaux équipements et logements.

Sur la période récente, la démographie communale a largement évolué alors que les données de l'Insee ne le montrent pas encore. En effet, le programme de rénovation urbaine ainsi que la substitution de personnes âgées seules par des familles dans les logements de grande taille permettent à la population de rajeunir.

01.2. L'ÉVOLUTION DE L'URBANISATION

L'URBANISATION AU DÉBUT DES ANNÉES 1900
Le Mée sur Seine



L'urbanisation en 1900

La ferme de Marché-Marais, le château du Mée, le quartier du Village et les bords de Seine constituent l'essentiel des espaces urbanisés.

En 1900, il y a 600 habitants à le-Mée-sur-Seine.

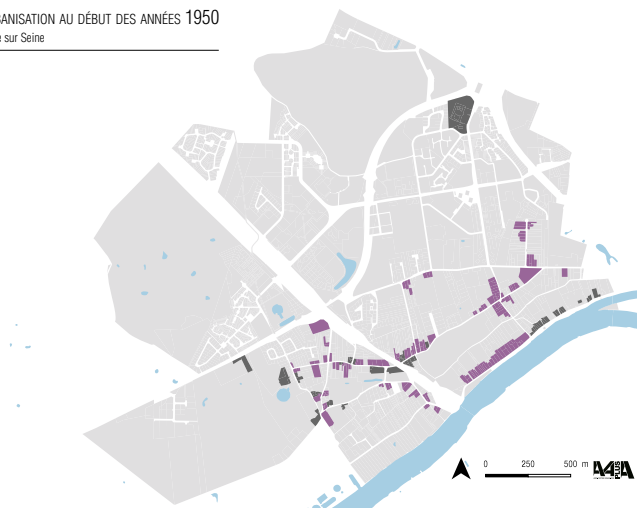
Fig. 129. L'urbanisation en 1900

Source : SIG A4PLUSA

ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

CHAPITRE 05 LES CARACTÉRISTIQUES DU MILIEU URBAIN

L'URBANISATION AU DÉBUT DES ANNÉES 1950
Le Mée sur Seine



L'urbanisation en 1950 et en 1960

Le développement urbain se poursuit le long des routes dans le quartier du Village et le long des bords de Seine.

La population est de 1 300 habitants en 1960.

Fig. 130. L'urbanisation en 1950

Source : SIG A4PLUSA

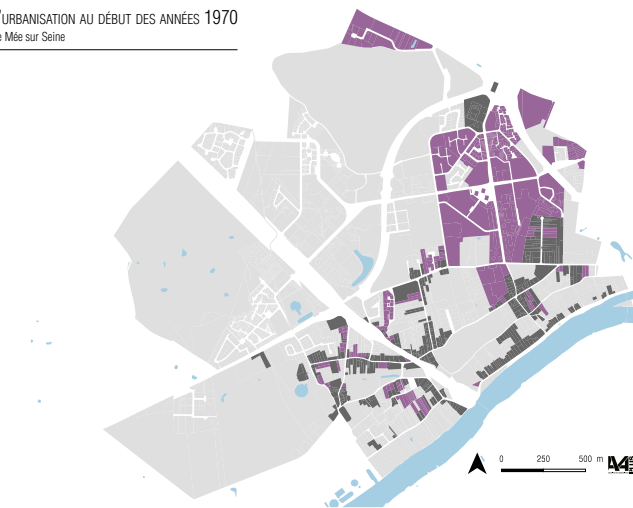
L'URBANISATION AU DÉBUT DES ANNÉES 1960
Le Mée sur Seine



Fig. 131. L'urbanisation en 1960

Source : SIG A4PLUSA

L'URBANISATION AU DÉBUT DES ANNÉES 1970
Le Mée sur Seine



L'urbanisation en 1970

Les quartiers Croix-Blanche et Plein-Ciel sont réalisés entre 1963 et 1970.

La zone d'activités économique J. B. Colbert est aussi implantée à cette période.

L'urbanisation du quartier du Village se poursuit.

La population passe les 10 000 habitants en 1975.

Fig. 132. L'urbanisation en 1970

Source : SIG A4PLUSA

L'URBANISATION AU DÉBUT DES ANNÉES 1980
Le Mée sur Seine

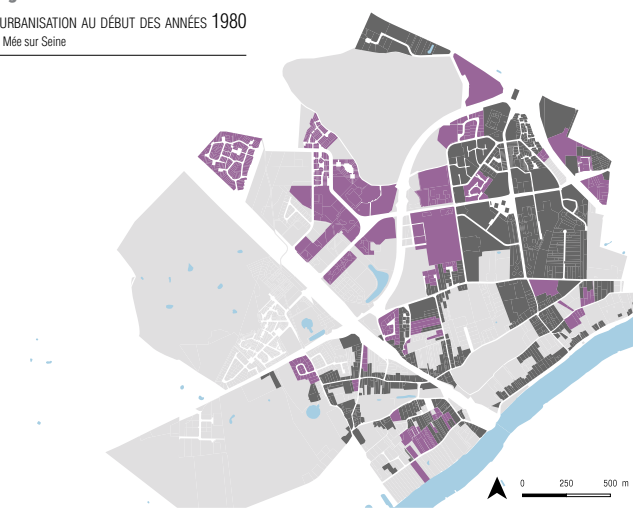


Fig. 133. L'urbanisation en 1980

Source : SIG A4PLUSA

L'urbanisation en 1980

La réalisation de la ZAC des Courtillelaies est en cours avec le quartier Courtillelaies-Gare de même que le lotissement de l'avenue des Régals.

13 917 personnes habitent à le Mée-sur-Seine en 1982.

L'URBANISATION AU DÉBUT DES ANNÉES 1990
Le Mée sur Seine



L'urbanisation en 1990

La réalisation de la ZAC des Courtilleraies se termine avec le quartier Courtilleraies-Circé. La zone d'activités économiques des Uselles est créée.

La commune compte 20 933 habitants en 1990.

Source : SIG A4PLUSA

Fig. 134. L'urbanisation en 1990

L'URBANISATION AU DÉBUT DES ANNÉES 2000
Le Mée sur Seine



L'urbanisation en 2000

Le développement urbain semble atteindre ses limites. Seuls quelques projets ponctuels sont réalisés tandis que la commune commence le Projet de Rénovation Urbaine.

La commune compte 21 217 habitants en 1999.

Source : SIG A4PLUSA

Fig. 135. L'urbanisation en 2000

PARTIE 02 LA STRUCTURATION URBAINE ET LE TISSU BÂTI

02.1. LA TRAME FONCIÈRE

LA TAILLE DU PARCELLAIRE

Le Mée sur Seine

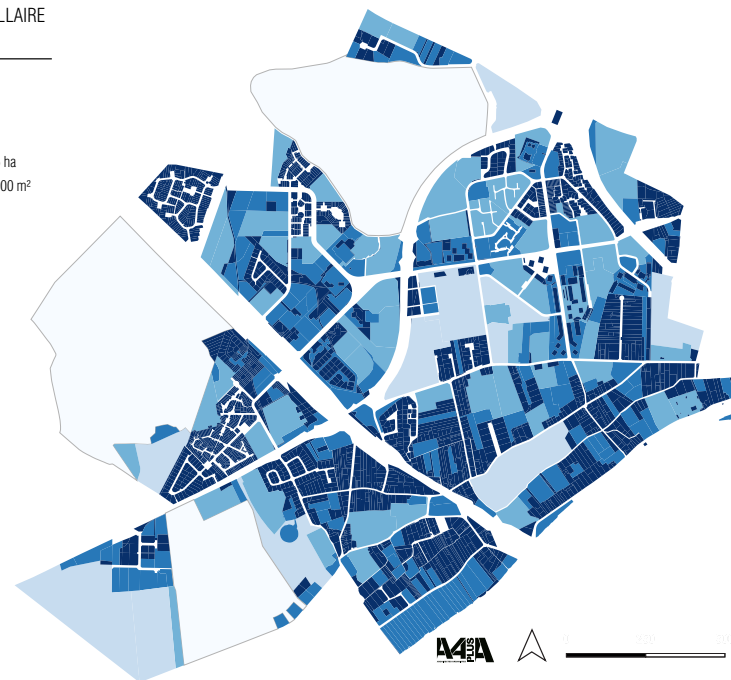
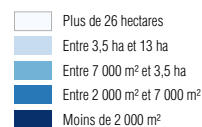


Fig. 136. La taille du parcellaire à le Mée-sur-Seine

Source : SIG A4PLUSA

La taille du parcellaire est étroitement liée à l'histoire des caractéristiques foncières. La structure foncière de la ville se caractérise par une forte dichotomie entre plusieurs secteurs de la ville.

- Le quartier du Village se caractérise par un parcellaire de petite taille (moins de 7 000 m²) en forme de lanières.
- Les lotissements présents dans le Village, aux Courtilleraies et à la Croix-Blanche ont un parcellaire de très petite taille (moins de 2 000 m²), de forme plus géométrique et organisé autour de voiries en impasse en forme de raquettes.
- Les résidences privées, les grands ensemble de logements sociaux et la plupart

ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

CHAPITRE 05 LES CARACTÉRISTIQUES DU MILIEU URBAIN

des équipements se caractérisent par un foncier de taille moyenne (entre 7 000 m² et 13 ha).

- Les très grandes tènements fonciers, supérieurs à 26 hectares, se situent sur les parties périphériques. Ils correspondent aux grandes emprises des zones forestière.

LA TAILLE DES ÎLOTS
Le Mée-sur-Seine

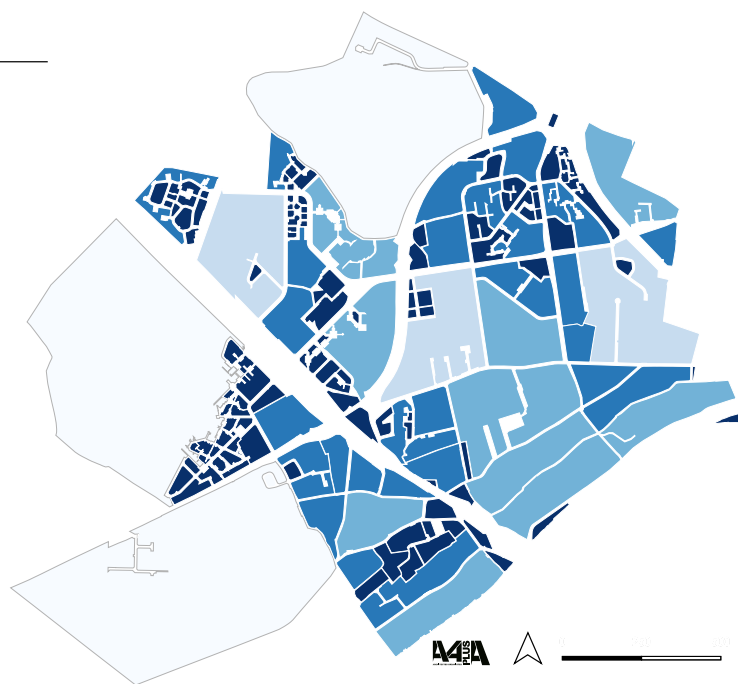
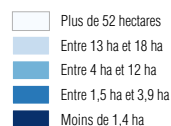


Fig. 137. La taille des îlots à Le Mée-sur-Seine

Source : SIG A4PLUSA

La carte précédente montre la structuration morphologique des îlots à Le Mée-sur-Seine. Elle souligne une hétérogénéité de leur taille. Elle met en évidence de nombreux îlots de petite taille (inférieure à 4 hectares) dans le quartier du Village mais aussi dans les lotissements.

Elle met aussi en lumière un certain nombre d'îlots de grande taille. Un îlot de grande taille indique que le tissu est relativement imperméable et contraint fortement les déplacements en modes doux. Cependant, le tissu urbain de Le Mée-sur-Seine, comprend de nombreuses venelles

piétonnes permettant d'assurer, de façon piétonne, une porosité du tissu.

D'un point de vue des circulations motorisées la donne est différente : certaines parties du tissu urbanisé de la commune sont desservies par des axes en raquette, notamment dans les lotissements, ne permettant pas de réelles connections inter-quartiers.

Par ailleurs, l'îlot formé par l'avenue de la Libération, l'avenue des Courtilleraies et l'avenue Maurice Dauvergne pourrait aisément être rendu perméable avec une jonction entre l'avenue des Charmettes, l'allée Albert Camus et l'avenue de Bir Hakeim.

02.2. LES HAUTEURS DE BÂTI

A Le Mée-sur-Seine, les hauteurs de bâtis varient :

- la plupart sont des maisons individuelles de 1, 2 ou 3 niveaux qui mesurent moins de 4 mètres.
- les bâtiments de grande hauteur correspondent aux logements collectifs. La plupart mesurent entre 15 et 30 mètres (de 5 à 10 niveaux). Certaines tours mesurent plus de 30 mètres. Ces bâtiments sont concentrés dans les quartiers Croix-Blanche et les Coutilleraies.
- Le Tripod du quartier Plein-Ciel est le bâtiment le plus haut, il mesure 61 mètres.

LA HAUTEUR DU BÂTI

Le Mée sur Seine

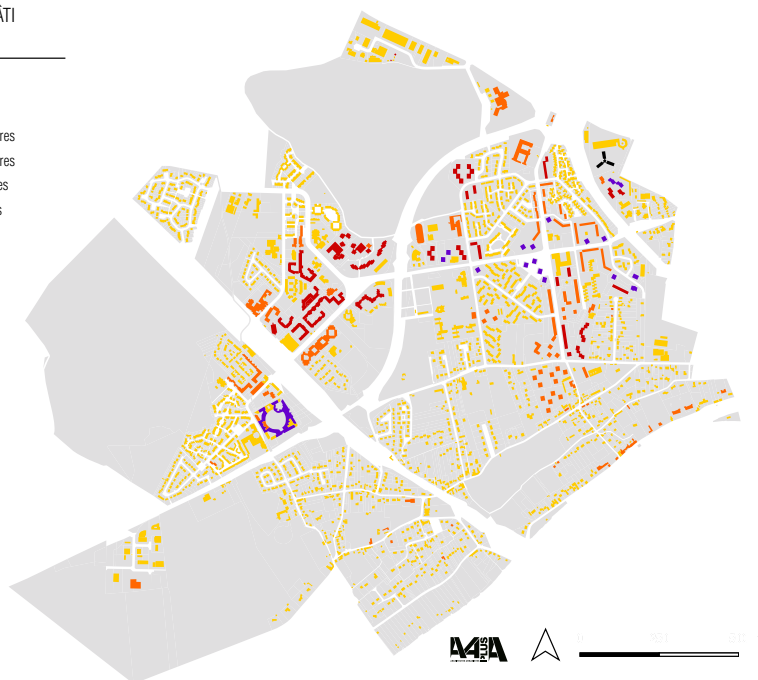
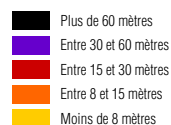


Fig. 138. Les hauteurs de bâti à le Mée-sur-Seine

Source : SIG A4PLUSA

02.3. LES GRANDS ENSEMBLES MORPHOLOGIQUES

L'analyse des tissus bâtis et de leurs morphologies permet la mise en place d'une typologie des formes urbaines. Cette approche est basée sur la reconnaissance des formes urbaines relevées et complétées par les fonctions urbaines existantes dans les différents quartiers observés. Une grille d'analyse est élaborée afin de définir les typologies de tissu.

Les principaux critères sont :

- le rapport à l'espace public ;
- les caractéristiques du parcellaire (taille, forme) ;
- les caractéristiques du bâtiment (implantation par rapport aux emprises publiques, aux voies et aux voisins, emprise au sol, hauteur, densité du bâti, ...) ;
- la vocation (mono-fonctionnelle ou mixte).

Le résultat abouti à la classification du tissu urbain en 7 classes :

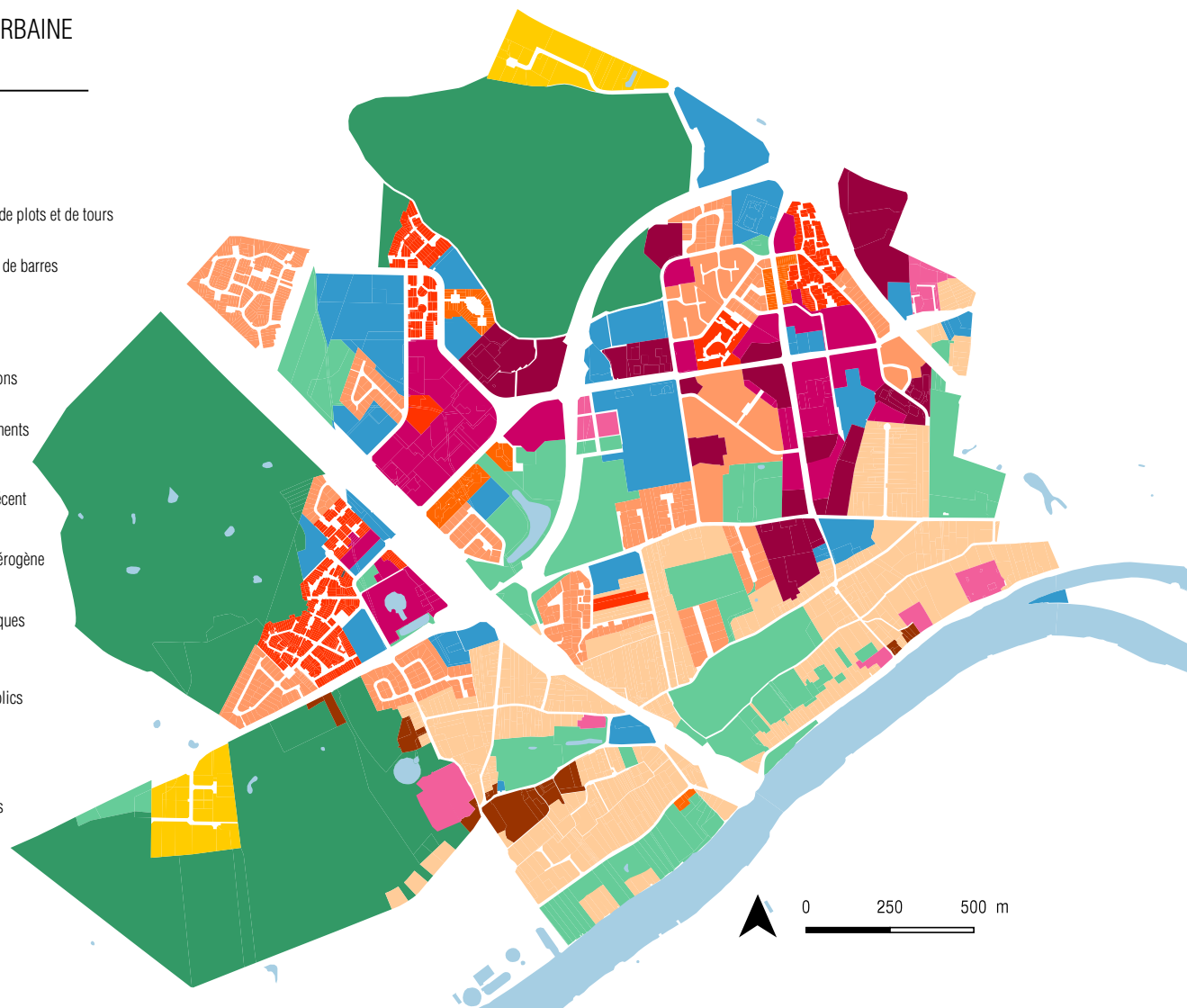
- le tissu urbain traditionnel correspondant ;
- le tissu résidentiel collectif ;
- le tissu résidentiel individuel ;
- le tissu résidentiel individuel groupé sous forme de lotissement ;
- le tissu des activités économiques ;
- le tissu des activités commerciales ;
- le tissu correspondant aux équipements qu'ils soient publics ou privés
- le tissu de friche industrielle.

Pour chacun des secteurs, cette analyse traite de la question de l'accessibilité, de la morphologie urbaine, de la typologie des constructions, de la végétation et du potentiel d'évolution de la zone.

LA MORPHOLOGIE URBAINE

Le Mée sur Seine

- Tissu traditionnel ancien
- Habitat collectif sous forme de plots et de tours
- Habitat collectif sous forme de barres
- Habitat collectif récent
- Habitat intermédiaire : maisons en bande
- Habitat intermédiaire : logements superposés
- Habitat individuel groupé, récent et homogène
- Habitat individuel pur et hétérogène
- Tissu des activités économiques et commerciales
- Tissus des équipements publics
- Forêt
- Parcs et autres espaces verts intra-urbains
- Eau



02.3.1. LE TISSU URBAIN TRADITIONNEL

Le tissu urbain traditionnel est implanté dans le quartier du Village (rue de l'Eglise, rue de la Ferme) et dans le long des quais de Seine (quai Etienne Lallia).

LE TISSU ANCIEN
Le Mée sur Seine

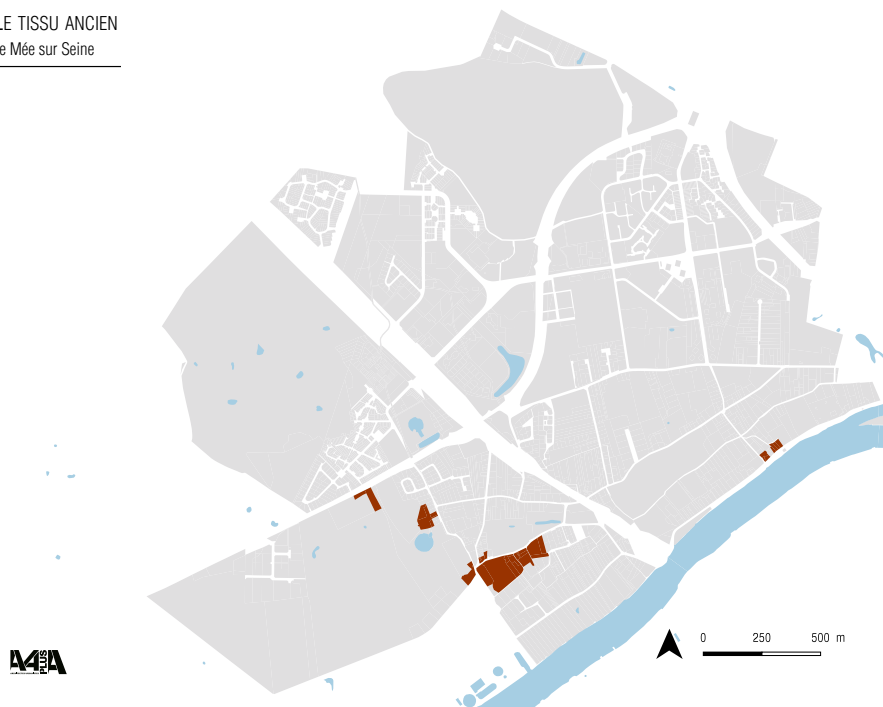


Fig. 139. Le tissu urbain traditionnel à le Mée-sur-Seine

Source : SIG A4PLUSA

Il se caractérise par des constructions implantées en ordre continu à l'alignement des rues, qu'il s'agisse de petits immeubles ou encore de maisons de ville dans des îlots de petite à moyenne tailles. Les constructions occupent un parcellaire en lanière de petite taille et de forme irrégulière sur lequel se déploient des bâtiments variant de R+1 +combles jusqu'à R+3+combles.

L'architecture des bâtiments est de type simple, sans ornementation et sans volume en façade.

Elle varie par ses revêtements de façade : certaines façades sont enduites, de nombreuses autres sont en pierres.

Les façades sont rythmées par leurs ouvertures, plus hautes que larges, qui donnent un caractère commun aux constructions. Ces ouvertures sont simples avec un cadre sans ornementation. Les toitures sont pour l'essentiel à deux pans, parfois parallèles à la rue, parfois perpendiculaires. Elle sont majoritairement constituées de tuiles. Parfois, les toitures sont surmontées de lucarnes jacobines ou de fenêtres de toit.

L'accessibilité au tissu est facilitée par l'implantation en front bâti même si, au gré des mécanismes d'urbanisation, les cœurs d'îlot ont fait l'objet d'une densification. Cela donne une urbanisation en deuxième, parfois en troisième rideaux desservie par un principe de cours commune.



Fig. 140. Le tissu urbain traditionnel du Village

Source : A4PLUSA



Fig. 141. Le tissu urbain traditionnel du Village

Source : A4PLUSA



Fig. 142. Le tissu urbain traditionnel le long des quais de Seine

Source : A4PLUSA

02.3.2. LE TISSU URBAIN RÉSIDENTIEL COLLECTIF

Le tissu résidentiel collectif est surtout présent dans les quartiers Croix-Blanche, Courtillelaies et Plein-Ciel.

LE TISSU DE L'HABITAT COLLECTIF Le Mée sur Seine

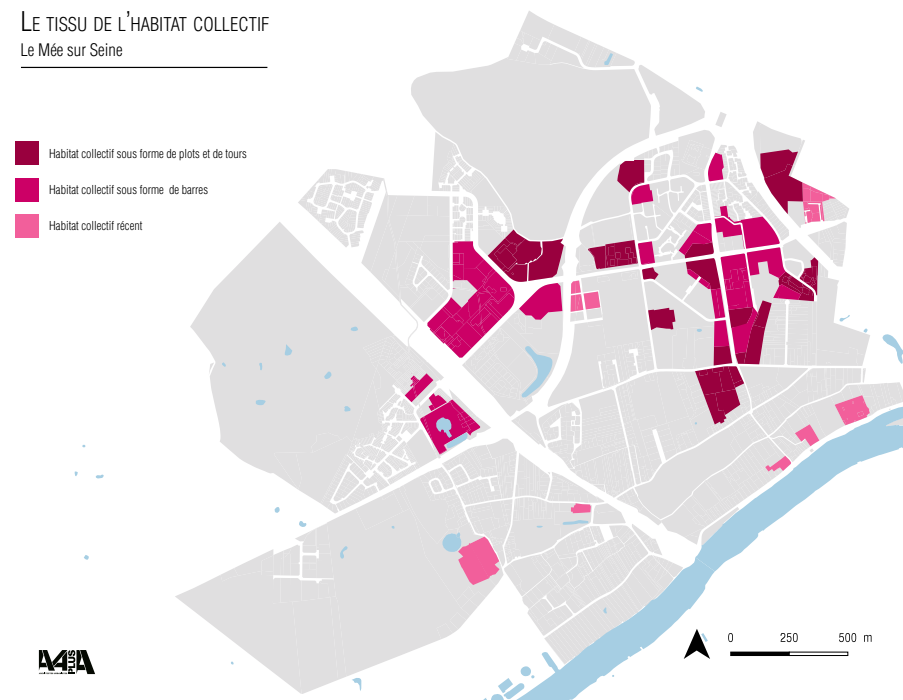


Fig. 143. Le tissu résidentiel collectif à le Mée-sur-Seine

Source : SIG A4PLUSA

Dans la majorité des cas, ces immeubles collectifs sont implantés sur de vastes parcelles, découpées par une voirie de desserte souvent en impasse et parfois avec un maillage uniquement piéton.

Ces principes de composition urbaine génèrent un nouveau type d'espaces intermédiaires au pied des bâtiments. Ces espaces, en plus des voies de desserte, sont dédiés au stationnement et aux espaces verts communs. Leur traitement qualitatif varie d'une résidence à l'autre. Les ensembles les plus récents ayant fait l'objet d'un traitement plus qualitatif sur cette question.



Dans le quartier des Courtillelaies, la résidentialisation a permis de recréer ces espaces intermédiaires à l'origine absents.

Trois types de tissus collectifs sont présents sur le territoire de la commune : d'une part, des bâtiments collectifs sous forme de plots et de tours, d'autre part des bâtiments sous forme de barres caractéristiques des années 1960 et 1970 et enfin, des opérations de logements collectifs récents, réalisés soit en création, soit en réhabilitation de quartiers anciens.

Les gabarits de ces immeubles sont parfois très importants : la longueur des barres de l'avenue de la Libération (100 mètres), la hauteur du Tripod du quartier Plein-Ciel (61 mètres). Cependant, la majorité de ces immeubles collectifs ont des hauteurs proches du R+5 au R+8. L'architecture varie selon l'époque de construction et le niveau de gamme des logements. Les immeubles des années 1960 et 1970 ont une architecture géométrique avec peu d'ornementation, des ouvertures régulières et des toitures terrasses. Les immeubles plus récents ont des toitures à deux et quatre pentes, mansardées et des balcons.

La place occupée par le stationnement en surface est plutôt importante dans ces ensembles collectifs, tous les programmes ne bénéficiant pas de stationnement souterrain.



Fig. 144. La Croix Blanche

Source : A4PLUSA



Fig. 145. Les Courtillelaies

Source : A4PLUSA



Fig. 146. Les quais de Seine

Source : A4PLUSA



Fig. 147. Une tour avenue Bir Hakeim

Source : A4PLUSA

Deux bâtiments collectifs ont une architecture remarquable à le Mée-sur-Seine :

- le tripode du quartier Plein-Ciel
- la résidence Circé dans le quartier des Courtilleiraies



Fig. 148. La résidence Circé

Source : A4PLUSA



Fig. 149. Le tripode

Source : A4PLUSA

02.3.3. LE TISSU URBAIN RÉSIDENTIEL INTERMÉDIAIRE

Le tissu urbain résidentiel intermédiaire se localise principalement dans les quartiers Croix-Blanche et Courtillelaie.

LE TISSU DE L'HABITAT INTERMÉDIAIRE Le Mée sur Seine

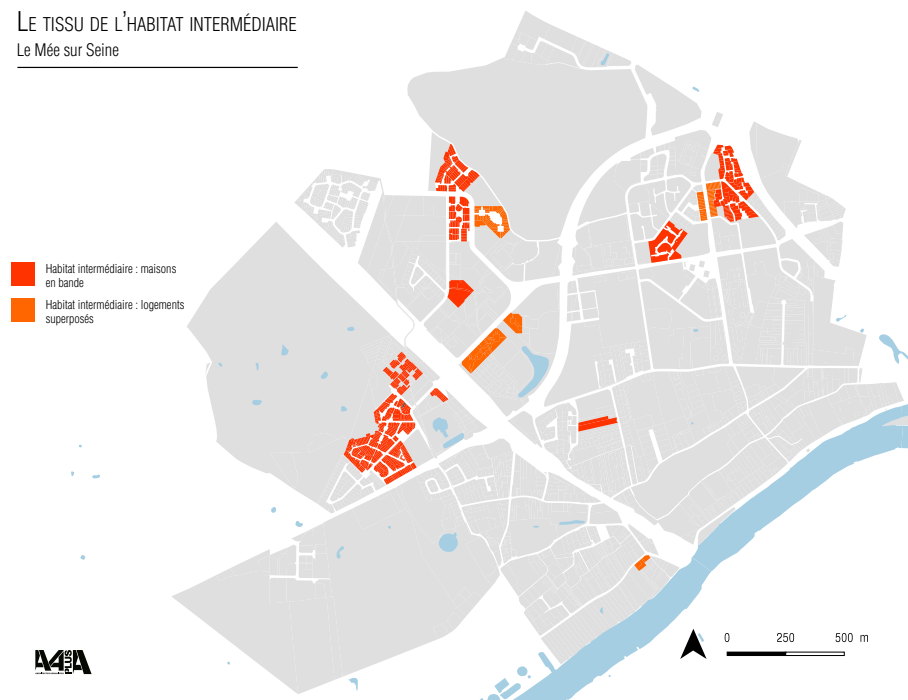


Fig. 150. Le tissu résidentiel intermédiaire à Le Mée-sur-Seine

Source : SIG A4PLUSA

Il regroupe deux types d'habitat spécifiques : les maisons en bande et les logements superposés. Ce tissu met en avant une importante diversité architecturale tant en termes de morphologies que de matériaux employés. Les matériaux utilisés varient selon les lotissements, mais les réalisations sont principalement enduites de couleur claire et les toitures sont majoritairement à deux pans et recouvertes de tuiles.

Ce type d'habitat est issu d'opérations de lotissements et leur parcellaire est géométrique et de

petite taille.

Les hauteurs varient du rez-de-chaussée au R+2+combles avec des toitures à deux pans. Les maisons sont rarement implantées à l'alignement, mais plutôt en retrait, en milieu de parcelle, afin de conserver un espace végétalisé en avant de parcelle et en fond de parcelle.

Les maisons en bande ont été construites de manière linéaire le long des voies de desserte. La desserte des opérations groupées se fait souvent par le biais d'une voirie de desserte dessinée finissant parfois en impasse.



Fig. 151. Des logements superposés

Source : A4PLUSA

ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

CHAPITRE 05 LES CARACTÉRISTIQUES DU MILIEU URBAIN



Fig. 152. Des maisons en bande

Source : A4PLUSA

02.3.4. LE TISSU URBAIN RÉSIDENTIEL INDIVIDUEL

Le tissu résidentiel individuel s'est développé de manière libre dans le Village et sous forme de lotissement aux Courtilleraies et à Croix-Blanche.

Le tissu urbain individuel regroupe deux types spécifiques : l'habitat individuel pur et l'habitat individuel groupé sous forme de lotissement.

Tout comme l'habitat intermédiaire, ce tissu met en avant une importante diversité architecturale tant en termes de morphologies que de matériaux employés. Les matériaux utilisés varient selon les lotissements, mais les réalisations sont principalement enduites de couleur claire et les toitures sont majoritairement à deux pans et recouvertes de tuiles.

Si les maisons construites de manière individuelle dans le quartier du Village laissent place un à un parcellaire en lanière irrégulier, les opérations de lotissements sont composées sur des types de parcelles similaires (parcellaire géométrique plus ou moins régulier).

Les hauteurs varient du rez-de-chaussée au R+1+combles avec des toitures à deux pans. Les maisons sont rarement implantées à l'alignement, mais plutôt en retrait, en milieu de parcelle, afin de conserver un espace végétalisé en avant de parcelle et en fond de parcelle.

LE TISSU DE L'HABITAT INDIVIDUEL
Le Mée sur Seine

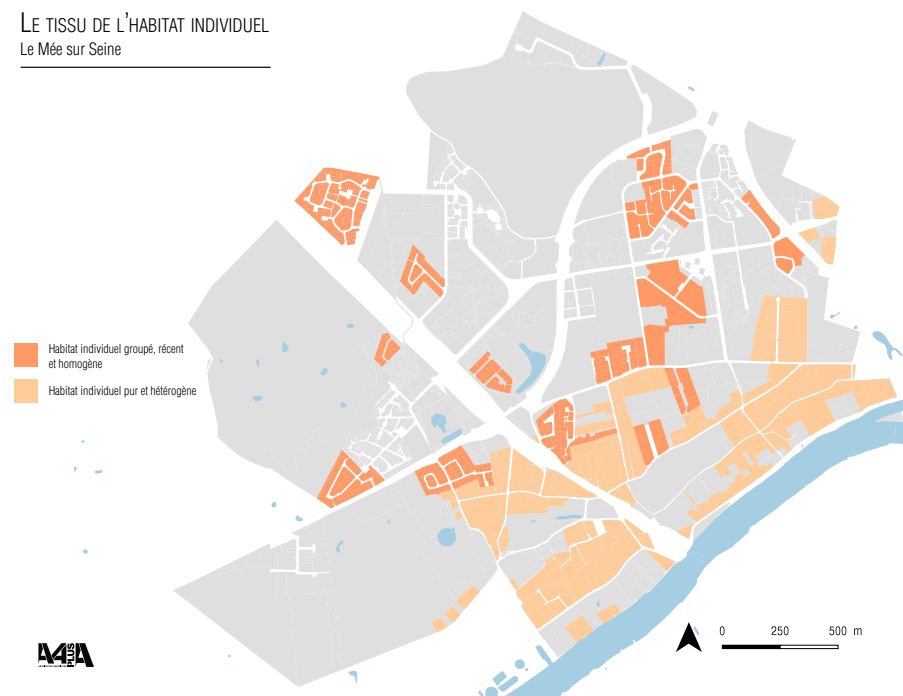


Fig. 153. Le tissu résidentiel individuel à Le Mée-sur-Seine

Source : SIG A4PLUSA

Les maisons individuelles ont été construites de manière linéaire le long des voies de desserte. La desserte des opérations groupées se fait souvent par le biais d'une voirie de desserte dessinée finissant souvent en impasse. Certains lotissements sont traversés par des cheminements piétons.

Le Village connaît un phénomène de densification parcellaire important : les parcelles sont divisées et des maisons sont construites en fond de parcelle.



Fig. 154. Des maisons individuelles en lotissement

Source : A4PLUSA



Fig. 155. Des maisons individuelles dans le Village

Source : A4PLUSA



ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

CHAPITRE 05 LES CARACTÉRISTIQUES DU MILIEU URBAIN

02.3.5. LE TISSU URBAIN DES ZONES D'ACTIVITÉS

Le tissu des zones d'activités économiques est situé dans les deux zones d'activités de la commune : les Uselles et Jean Baptiste Colbert.

LE TISSU DES ZONES D'ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES
Le Mée sur Seine

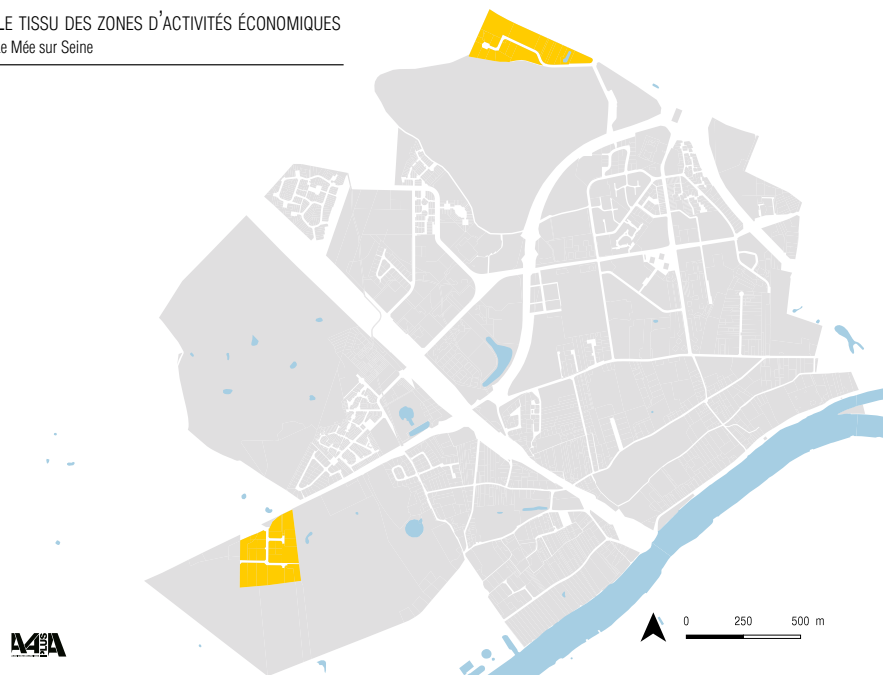


Fig. 156. Le tissu des zones d'activités à le Mée-sur-Seine

Source : SIG A4PLUSA

Elles accueillent des entrepôts plus ou moins imposants au sein d'un parcellaire de grande taille comprenant aussi des parkings.

L'accessibilité de ces secteurs est facilitée par la configuration même des îlots parcellaires de grande taille et la localisation en entrées de ville Nord et Sud de la commune, à proximité des axes de circulation majeures.



Fig. 157. La zone d'activité des Uselles

Source : A4PLUSA

02.3.6. LE TISSU URBAIN DES ÉQUIPEMENTS

Le tissu urbain des équipements n'est pas d'une entité de morphologie urbaine mais les éléments qui le constituent sont des points de repère qui forgent l'identité de la ville et l'organisation de son territoire.

Ces éléments sont bien répartis et présents dans plusieurs quartiers du territoire. Ils se démarquent du tissu urbain par leur identité forte selon leur aménagement, leur fonction, leur qualité architecturale ou leur échelle.

Nota : les équipements sont illustrés dans le chapitre dédié aux équipements et aux services publics.

LE TISSU DES ÉQUIPEMENTS

Le Mée sur Seine

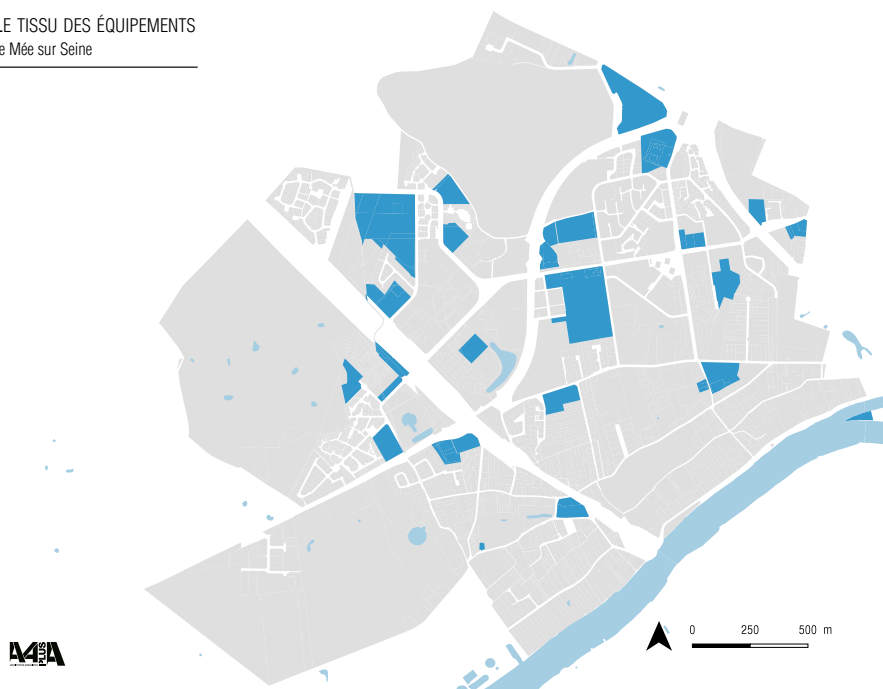


Fig. 158. Le tissu des équipements à Le Mée-sur-Seine

Source : SIG A4PLUSA

SYNTHÈSE ENJEUX

ATOUTS ET POTENTIALITÉS

- Une armature territoriale structurée, composée de plusieurs quartiers
- Un noyau historique préservé, le Village, avec un bâti traditionnel qualifiant le cadre de vie et offrant un potentiel patrimonial
- Une diversité architecturale importante
- Un maillage d'équipements publics développé
- Le Programme de Rénovation Urbaine mis en œuvre, contribuant à améliorer le fonctionnement urbain
- Une représentation de toutes les fonctions : fonction résidentielle, activités commerciales, artisanales, équipements et services.
- Un pôle gare réaménagé et qualitatif

CONTRAINTES ET FAIBLESSES

- Une enveloppe urbaine arrivant à son maximum
- Le développement d'une urbanisation non maîtrisée avec le phénomène de densification dans les quartiers pavillonnaires
- Une friche industrielle polluée et de grande emprise à reconvertir
- Des zones d'activités à renforcer

ENJEUX

- ➔ ASSURER LA LIMITATION DE L'ÉTALEMENT URBAIN
- ➔ MIEUX MAÎTRISER LE DENSIFICATION DANS LES QUARTIERS PAVILLONNAIRES
- ➔ CONFORTER LA CENTRALITÉ DU PÔLE GARE
- ➔ POURSUIVRE LA POLITIQUE D'ÉQUIPEMENTS PUBLICS